



EREA INGENIERIE

10 place de la République,

37190 Azay-le-Rideau

Tel : 02 47 26 88 16

E-mail : contact@erea-ingenierie.com

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE CHANTENAY-VILLEDIEU

« Le Carrefour » (72)

RESUME NON TECHNIQUE

Août 2025

Rapport n° 779ENR2022_01B



SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL	4
1.1. Préambule	4
1.2. Contexte réglementaire	4
1.3. Porteur du projet	4
1.4. Conception et principe de fonctionnement d'un parc photovoltaïque	5
2. DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1. Localisation et contexte du projet	6
2.2. Situation cadastrale et maîtrise foncière du site	10
2.3. Urbanisme	10
2.4. Caractéristiques techniques du projet	11
3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	13
3.1. Milieu physique	13
3.2. Milieu naturel	15
3.3. Paysage et patrimoine culturel	19
3.4. Milieu humain	23
4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE	25
4.1. Choix du site	25
4.2. Solutions de substitution examinées	26
4.2.1. Choix du site	26
4.2.2. Variante retenue	27
5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES	29
5.1. Synthèse des impacts bruts, des mesures, des impacts résiduels et impacts finaux	29
5.2. Synthèse des mesures, coûts et délais de mises en œuvre	55
5.3. Photomontages	59
6. CONCLUSION	64

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Présentation du siège et des agences d’EREA INGENIERIE 4

Illustration 2 : Fonctionnement général d’une centrale photovoltaïque..... 5

Illustration 3 : Photo aérienne du site d’étude durant la période 2006-2010 (Source : IGN) 6

Illustration 4 : Photo aérienne du site d’étude durant la période 2011-2015 (Source : IGN) 6

Illustration 5 : Photo aérienne du site d’étude en 2025 (Source : IGN) 7

Illustration 6 : Plan de situation du projet..... 8

Illustration 7 : Vue aérienne du projet..... 9

Illustration 8 : Liste de la parcelle du projet 10

Illustration 9 : Extrait cadastral 10

Illustration 10: Caractéristiques principales du projet 11

Illustration 11: Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE –27/03/2025) 12

Illustration 12 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet..... 13

Illustration 13 : Synthèse des enjeux du milieu physique 14

Illustration 14 : Date et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur la zone du projet 15

Illustration 15 : Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet..... 17

Illustration 16 : Synthèse des enjeux écologiques 18

Illustration 17 : Tableau de synthèse et de conclusion 19

Illustration 18 : Carte de la localisation des monuments historiques du territoire d’étude 20

Illustration 19: Carte de la localisation des sites patrimoniaux remarquables 21

Illustration 20: Carte synthétique des enjeux à proximité directe avec le site d’étude..... 22

Illustration 21: Facteurs susceptibles d’être affectés par le projet..... 23

Illustration 22 : Synthèse des enjeux du milieu humain 24

Illustration 23 : Compatibilité du projet avec le site choisi..... 26

Illustration 24 : Résultats de la prospection des sites dégradés (Source : Géorisques) 26

Illustration 25: Superposition du plan de masse avec les enjeux globaux du milieu naturel 28

Illustration 26 : Tableau de synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels et finaux..... 54

Illustration 27 : Synthèse des mesures en phase chantier et exploitation, et estimation des coûts 58

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. PREAMBULE

L'objet du Résumé Non Technique est de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Chantenay-Villedieu, dans le département de la Sarthe.

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique et de méthodologie, il conviendra de se reporter à la version complète de l'étude d'impact. Le projet consiste en l'implantation de panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 2,49 MWc. Le site du projet est un ancien délaissé ferroviaire décapé puis remblayé pendant la construction de la Ligne à Grande Vitesse entre 2011 et 2015.

1.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au Code de l'Environnement et à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, le projet de parc photovoltaïque sur la commune Chantenay-Villedieu a conduit à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) qui sera jointe à la demande de permis de construire, et donnera lieu à la réalisation d'une enquête publique.

1.3. PORTEUR DU PROJET

Le porteur de projet du parc photovoltaïque sur la commune de Chantenay-Villedieu est EREA INGENIERIE.

Présentation générale d'EREA Ingénierie :

EREA INGENIERIE est un bureau d'études et développement spécialisé en Energies Renouvelables, Environnement et Acoustique fondé en 2009 et basé à Azay-le-Rideau (37) avec deux agences situées à Espédaillac (46) et à Gignac (34). Société à taille humaine avec 20 salariés, elle est composée d'ingénieurs spécialisés, soucieux de réaliser des prestations de qualité et, du fait de l'activité même, dans le respect d'un développement durable.



Illustration 1 : Présentation du siège et des agences d'EREA INGENIERIE

EREA INGENIERIE intervient sur tout le territoire français pour des missions d'ingénierie, de conseil et d'expertise dans tous les domaines de l'acoustique environnementale, ainsi que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, notamment de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques au sol.

Concernant ce dernier point, EREA INGENIERIE réalise des dossiers réglementaires comprenant un accompagnement de nos clients dans le suivi et les contacts avec les différentes administrations, ainsi que dans le cadre de la concertation et de l'enquête publique.

Membre de la fédération CINOVA, un des atouts majeurs d'EREA INGENIERIE est de travailler en réseau avec un grand nombre de partenaires complémentaires. EREA INGENIERIE met donc au profit de ses clients, l'ensemble des ressources, savoir-faire et autres retours d'expérience de son réseau partenaire d'entreprises compétentes et innovantes.

Développement de projet photovoltaïque :

EREA INGENIERIE présente les atouts essentiels pour le développement de projets photovoltaïques :

- Excellente maîtrise des processus de développement de projets photovoltaïques ajoutée à une longue expérience des études d'impact sur l'environnement de ce type de projets ;
- Très bonne connaissance du fonctionnement des administrations (DREAL, DDT, Chambre d'agriculture...) ;
- Structure à taille humaine, grande réactivité et adaptabilité aux conditions de délais, mise à disposition d'un interlocuteur privilégié ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels spécifiques, notamment pour la conception et le dimensionnement d'un parc photovoltaïque ;
- Capacité à conseiller le donneur d'ordre notamment sur le plan juridique et administratif, grâce à une parfaite connaissance du cadre législatif et à une bonne expérience du développement de projets ;
- Possession et maîtrise des outils favorisant une présentation claire, concise et largement illustrée des études destinées à des décideurs ou à un public non averti. Longue expérience des réunions publiques ainsi que des réunions avec les services instructeurs ou avec les élus locaux.

Ainsi, dans le cadre du développement de projets photovoltaïques, EREA INGENIERIE maîtrise toute la chaîne de valeur, de la maîtrise foncière à l'exploitation, qu'il s'agisse de projets au sol, en ombrières ou en toitures.

Par ailleurs, EREA INGENIERIE se positionne à la fois en développement pour le compte de tiers et pour son propre compte via PVEOLE, société de gestion d'actifs détenue par le même groupe actionnaire qu'EREA INGENIERIE.

A ce jour EREA INGENIERIE a obtenu 25 permis de construire, soit l'équivalent de 172,73 MWc de parcs solaires, possède aussi 78,65 MWc de projets en instruction et 200 MWc de projets en développement. L'entreprise possède un portefeuille solaire global d'environ 450 MWc revenant à la consommation d'électricité spécifique par an d'environ 220 700 foyers et l'économie de 6 500 tCO₂ rejetées par an par rapport au mix énergétique français.

Le projet de centrale photovoltaïque de Chantenay-Villedieu a été développé par la société EREA INGENIERIE basée à Azay-le-Rideau. Mais comme tout projet photovoltaïque au sol, une société de projet (SASU) a été créée à cet effet. C'est donc la société de projet CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE PVEOLE 39 portée par PVEOLE, qui aura vocation à financer, construire et exploiter la centrale photovoltaïque. C'est pourquoi la demande de permis de construire est déposée au nom de cette dernière.

1.4. CONCEPTION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Une centrale photovoltaïque classique est constituée de divers équipements électriques permettant la production d'énergie électrique. Schématiquement, les modules photovoltaïques génèrent un courant électrique lorsqu'ils sont soumis à un rayon lumineux. Ce courant continu, DC, est acheminé par câbles jusqu'aux onduleurs. Ces derniers se chargent de la conversion du courant continu en courant alternatif AC. Il faut un dernier équipement, le poste de transformation qui élève la tension du courant sur la référence du réseau électrique raccordé, c'est-à-dire en haute-tension. Ensuite, comme l'énergie électrique a été modulée pour correspondre au réseau électrique local, elle peut être injectée au niveau du poste de livraison. Cet équipement permet de connecter la centrale sur le réseau de distribution, mais aussi de comptabiliser l'énergie produite par la centrale solaire.

Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque est schématisé dans la figure ci-dessous :

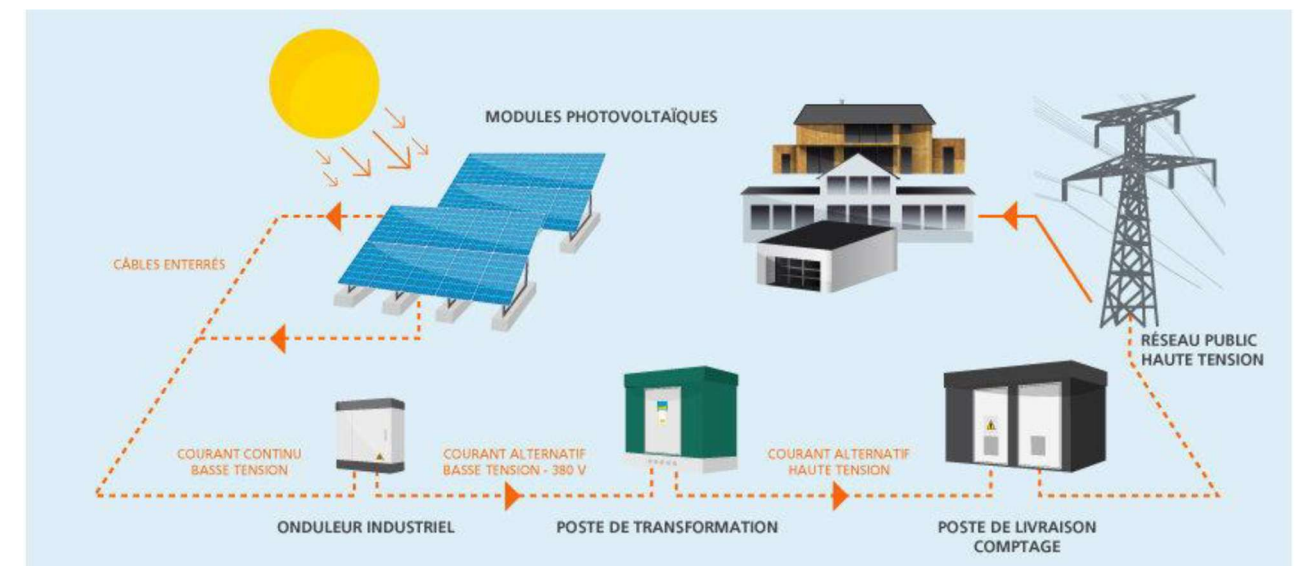


Illustration 2 : Fonctionnement général d'une centrale photovoltaïque

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. LOCALISATION ET CONTEXTE DU PROJET

Le projet de parc photovoltaïque se situe au lieu-dit « Le Carrefour » sur la commune de Chantenay-Villedieu, dans le département de la Sarthe, au sein de la région des Pays de la Loire. La commune de Chantenay-Villedieu fait partie de LBN Communauté.

Les grandes agglomérations urbaines proches sont Sablé-sur-Sarthe à environ 16 km au sud-ouest du site, et Le Mans à environ 27 km au nord-est du site.

Les communes voisines de la commune de Chantenay-Villedieu sont :

- Tassé au sud,
- Fontenay-sur-Vègre à l'ouest,
- Chevillé au nord-ouest,
- Saint-Ouen-en-Champagne au nord,
- Saint-Pierre-des-Bois au nord,
- Vallon-sur-Gée au nord-est,
- Pirmil au sud-est.

La parcelle concernée par le projet se situe au centre-est du territoire communal. Le site est bordé sur le côté nord par un champ agricole, son côté est par un fossé de drainage, sa limite sud est bordée par une ligne de chemin de fer et sa partie ouest est longée par la rue « François Roch Ledru ».

Ce site est un terrain dégradé correspondant à un délaissé ferroviaire décapé puis remblayé pendant la construction de la Ligne à Grande Vitesse entre 2011 et 2015 située au sud de la parcelle.

Le choix du site pour la réalisation d'un projet photovoltaïque s'est ainsi porté sur ce site en raison du caractère dégradé et inutilisé de la parcelle.



Illustration 3 : Photo aérienne du site d'étude durant la période 2006-2010 (Source : IGN)

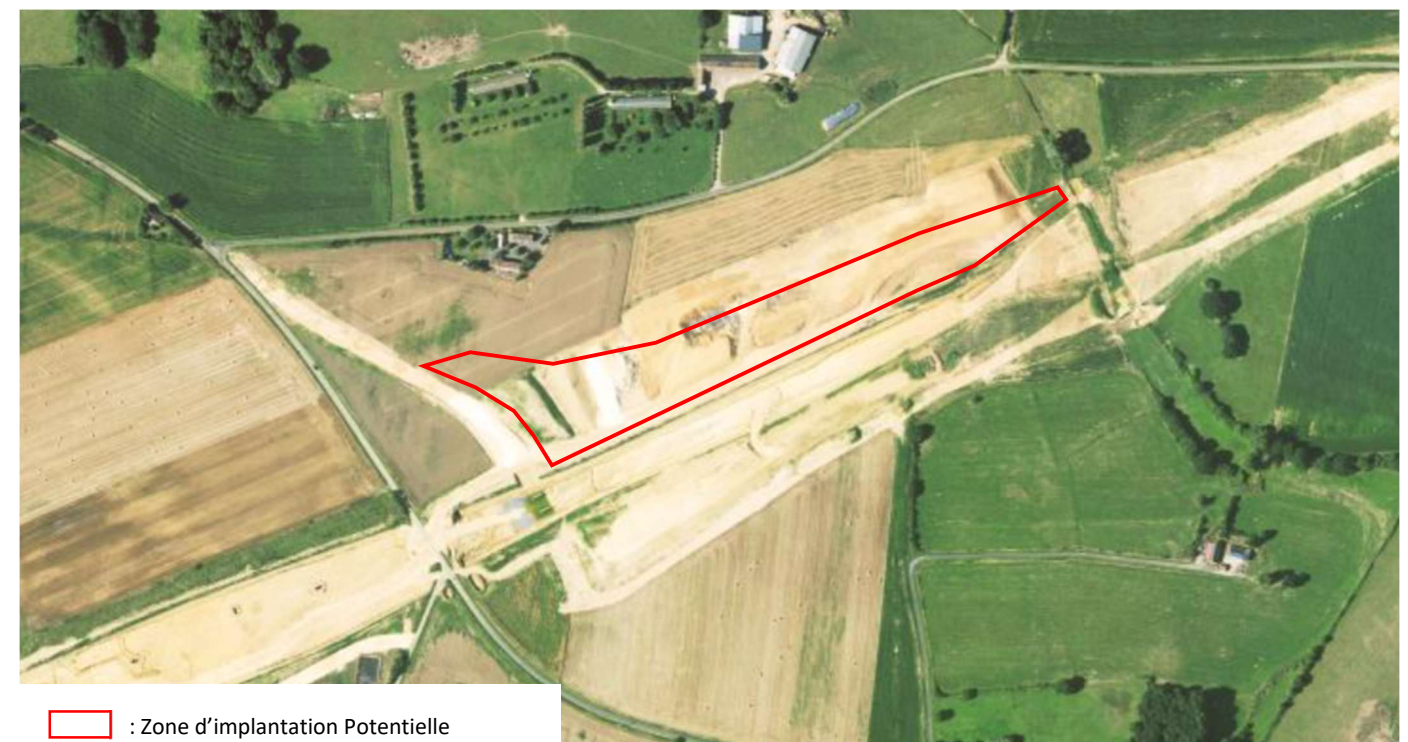


Illustration 4 : Photo aérienne du site d'étude durant la période 2011-2015 (Source : IGN)



Illustration 5 : Photo aérienne du site d'étude en 2025 (Source : IGN)

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE Commune de Chantenay-Villedieu

Localisation du projet

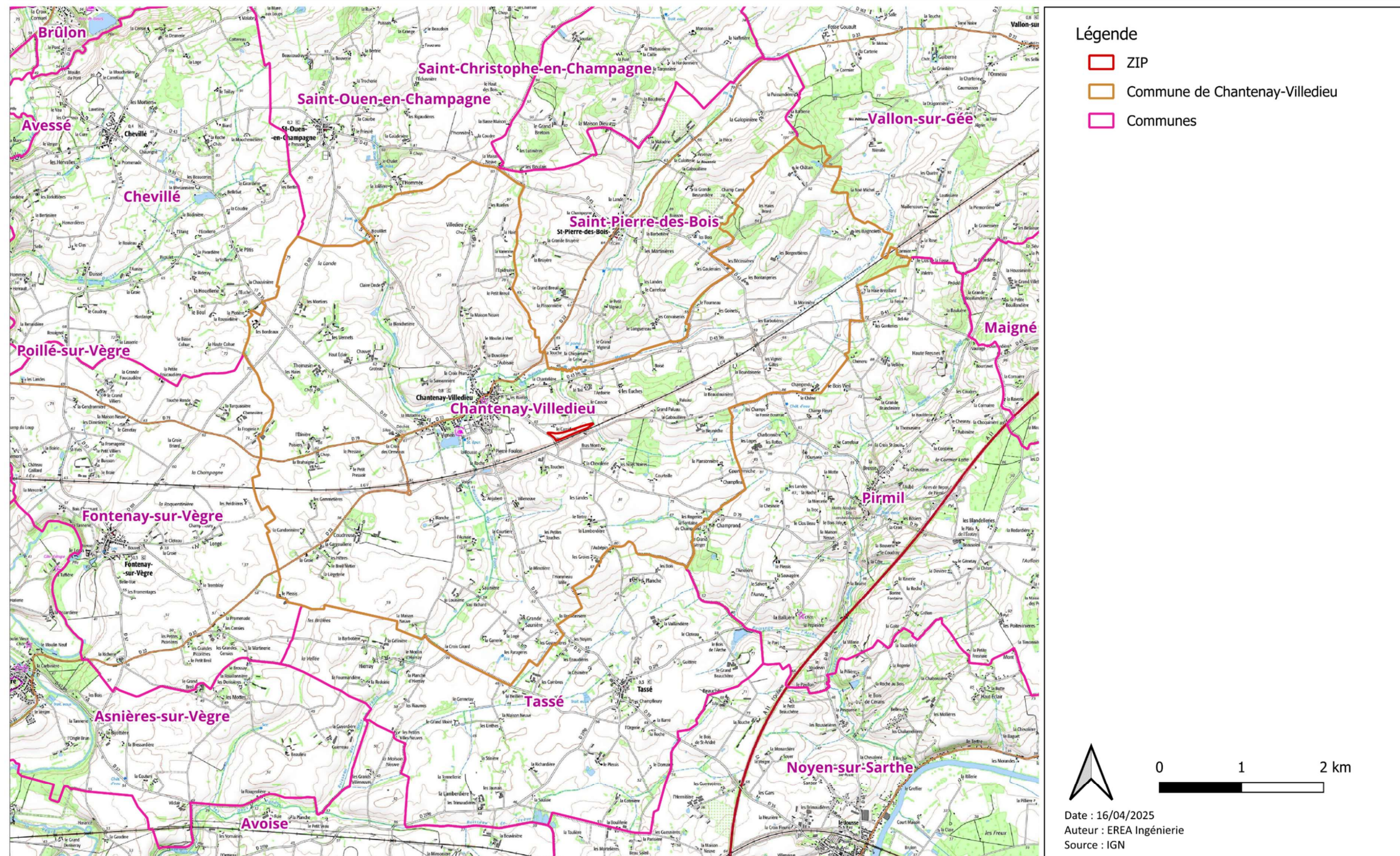


Illustration 6 : Plan de situation du projet

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE Commune de Chantenay-Villedieu

Vue aérienne du projet



Légende

 ZIP



0 50 100 m

Date : 16/04/2025
Auteur : EREA Ingénierie
Source : IGN

Illustration 7 : Vue aérienne du projet

2.2. SITUATION CADASTRALE ET MAITRISE FONCIERE DU SITE

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se trouve sur la commune de Chantenay-Villedieu, sur une partie d'une parcelle cadastrale. Sa surface est donnée ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Surface (m ²)
YO	0002	90 193

Illustration 8 : Liste de la parcelle du projet

Une convention sous la forme d'une promesse de bail emphytéotique a été signée avec les propriétaires de la parcelle citée précédemment, visant un bail pour une durée minimale de 30 ans reconductible deux fois dix ans.

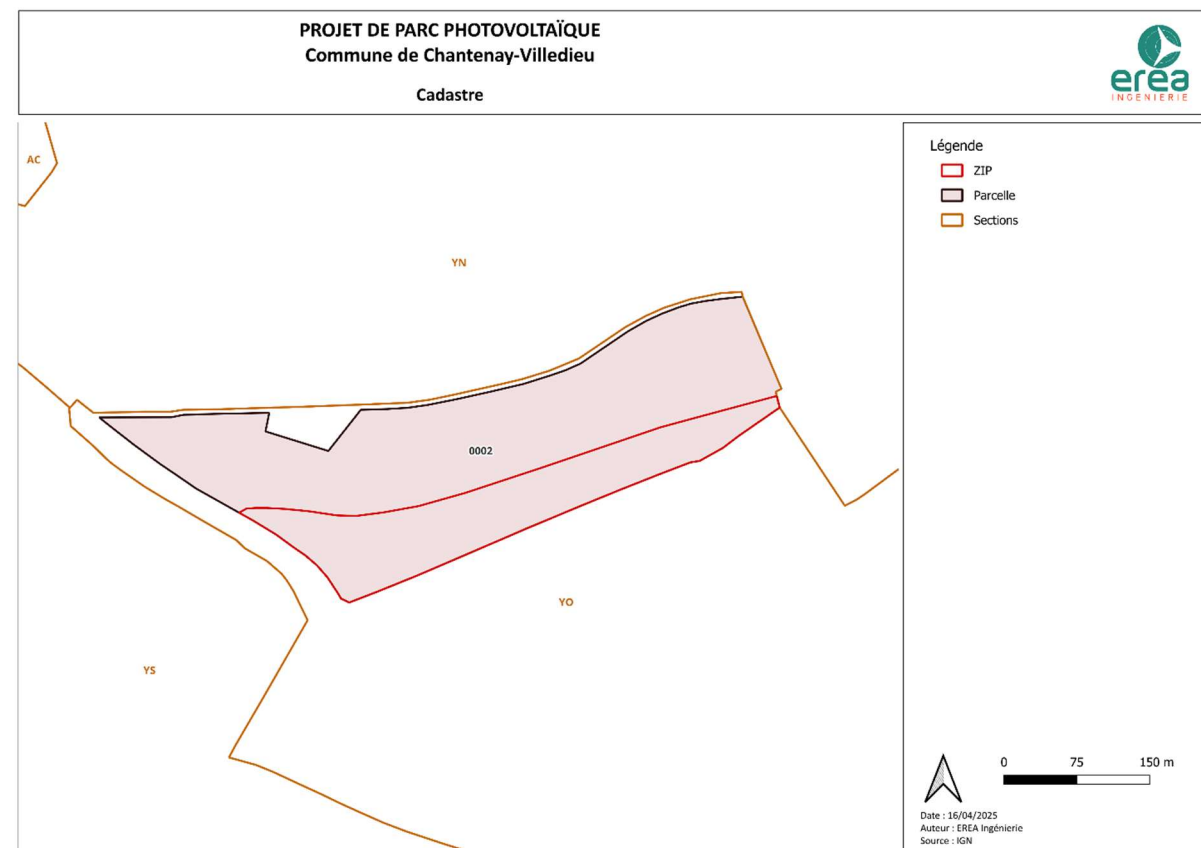


Illustration 9 : Extrait cadastral

2.3. URBANISME

La commune de Chantenay-Villedieu se situe au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chantenay-Villedieu dont la dernière procédure a été approuvée le 10 septembre 2013. La parcelle concernée par le projet de parc photovoltaïque se situent en zone Agricole.

Selon le règlement écrit du PLU de Chantenay-Villedieu « *les constructions, installations et utilisations du sol de toute nature sont interdites à l'exception de celles visées à l'article 2 et des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.* »

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Il devrait être arrêté fin 2025. Le projet de Chantenay-Villedieu sera pris en compte et compatible avec ce nouveau document d'urbanisme.

Dans celui-ci « ***l'ensemble des zones A, sont autorisés sous conditions :***

Les constructions, installations et ouvrages ne portant atteinte au développement des activités agricoles ou à l'environnement. Elles doivent également respecter les conditions de distances réglementaires.

Les constructions et installations d'intérêts collectifs et/ou nécessaires à des équipements publics sont admises sous réserve de leur bonne intégration paysagère et dès lors :

- *Qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées,*
- *Qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »*

Concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, le règlement écrit impose que :

« Toute construction peut être contiguë aux limites séparatives. En cas de retrait par rapport à la limite séparative, celui-ci doit être au moins égal à la moitié de la hauteur comprise entre l'égout du toit et le terrain naturel avant travaux de la construction et jamais inférieur à 3 mètres. Une implantation autre pourra être admise :

Pour l'extension de constructions existantes ne respectant pas la règle, sans diminution du recul préexistant,

Pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Pour les bâtiments annexes dissociés de moins de 3 m de hauteur à l'égout du toit et d'emprise au sol inférieure à 20 m². »

Le projet de parc photovoltaïque de Chantenay-Villedieu est donc compatible avec le PLU de Chantenay-Villedieu actuel et le futur PLUi.

2.4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Pour rappel, le projet a été étudié sur la superficie de 3 ha situé sur un délaissé ferroviaire décapé puis remblayé entre 2011 et 2015. Suite à l’analyse des enjeux environnementaux, le projet de centrale photovoltaïque s’étendra sur une superficie de 2,21 ha clôturés, pour une puissance de 2,49 MWc.

Les principales caractéristiques du projet, qui pourront être modifiées selon les futures évolutions technologiques, sont les suivantes :

Localisation	Chantenay-Villedieu
Puissance de la centrale envisagée	2,49 MWc
Surface clôturée	2,21 ha
Estimation de la production de la centrale	2 403 MWh/an
Equivalent en foyer de consommation d’électricité spécifique	914 foyers
	Sur la base d'une consommation moyenne en électricité spécifique (hors chauffage, eau chaude et cuisson) d'un foyer en France : 2 228 kWh/an selon l'Ademe (2021)
tCO2 évitées à production d’énergie équivalente sur 30 ans	937 t CO ₂
Durée de vie du projet	30
Technologie envisagée	Silicium monocristallin
Type de supports envisagés	Bi-pieux
Nombre de modules	3 675 modules
Hauteur minimale des structures par rapport au sol	110 cm
Hauteur maximum	Environ 2,50 m
Espacement inter-rangée	2,7 m
Inclinaison des modules	11 ° (azimut -23°)
Locaux techniques	1 poste de livraison
	1 conteneur de batteries
	1 station de conversion

Illustration 10: Caractéristiques principales du projet

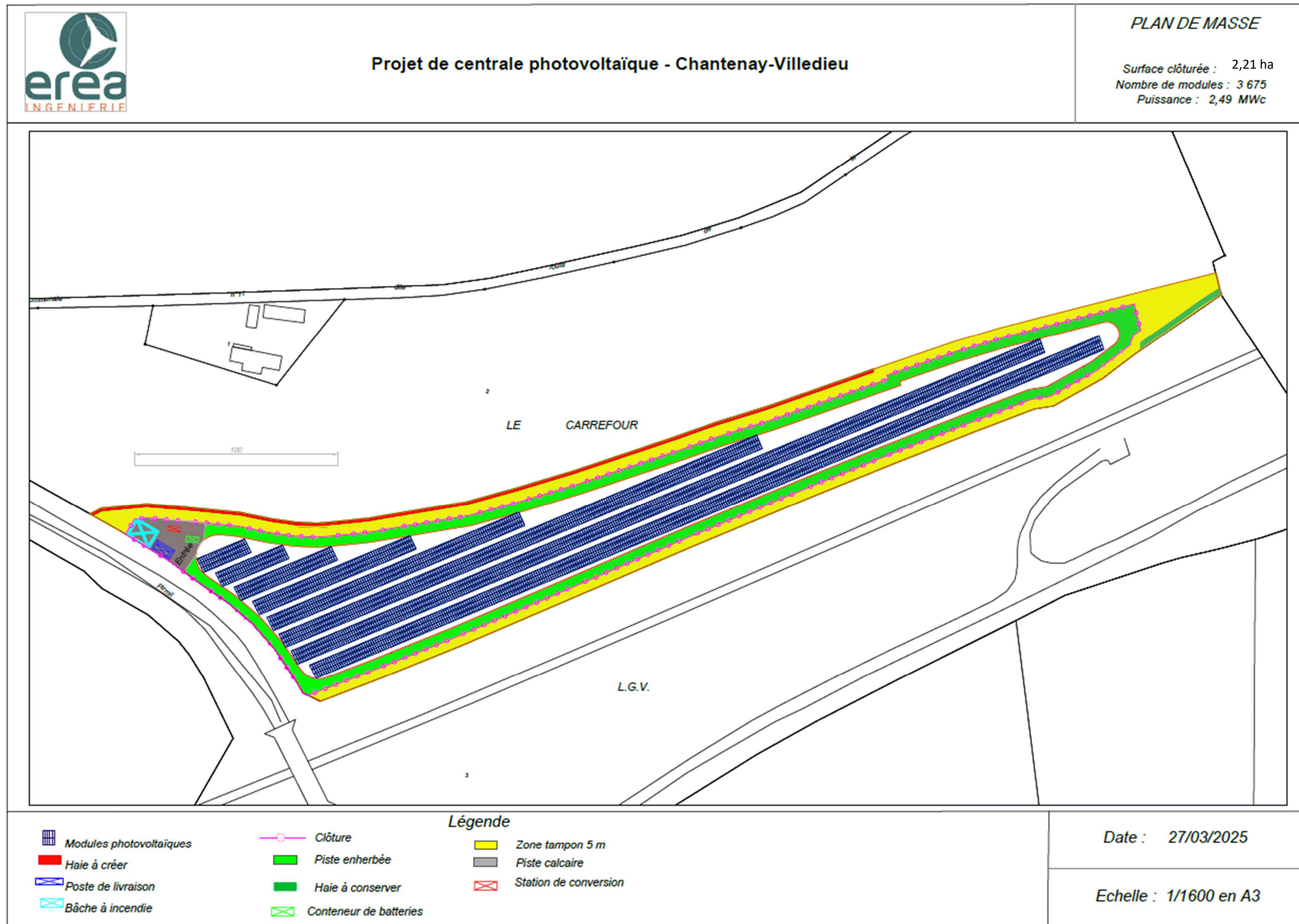


Illustration 11: Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE –27/03/2025)

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1. MILIEU PHYSIQUE

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES		DESCRIPTION	EVALUATION DES ENJEUX	
MILIEU PHYSIQUE	Géologie	La zone d'implantation potentielle (ZIP) est située sur du calcaire, de l'argile et du sable.	Négligeable	
	Relief	La zone d'étude est située à une altitude comprise entre 56 et 70 m.	Faible	
	Eau superficielle	Aucun cours d'eau ne traverse la ZIP. Seul un bras du ruisseau de la Morinière traverse l'aire d'étude rapprochée (500 m), à environ 11m à l'est du site. Aucun plan d'eau ne se trouve au sein de la ZIP ou de l'aire d'étude rapprochée.	Faible	
	Eau souterraine	La commune de Chantenay-Villedieu se situe au droit de trois masses d'eau souterraines. Deux d'entre elles la FRGG120 et FRGG121 possèdent un état quantitatif bon, à la différence de la FRGG079 qui possède un état quantitatif mauvais. Toutes les 3 possèdent un état qualitatif mauvais à médiocre dû à la contamination aux pesticides.	Modéré	
	Climat	La Sarthe possède ainsi un climat océanique avec des températures moyennes comprises entre 7,9 et 17°C sur l'année, des précipitations annuelles de 693,4 mm et des vents d'environ 2,9 m/s en moyenne.	Faible	
	Risques	Le site d'étude est situé en zone de sismicité faible, en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles faible et moyen, dans aucun Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou Atlas des Zones Inondables (AZI). 2 arrêtés catastrophes naturelles pour inondation ou coulée de boue ont été recensés sur la commune, mais aucun cours d'eau ne traverse le site. Aucune cavité ne se trouve directement sur la zone d'implantation potentielle. Le risque incendie et le risque foudre sont faibles. 3 arrêtés de sécheresse ont été recensés sur la commune.	Négligeable à	Modéré

Illustration 12 : Facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE Commune de Chantenay-Villedieu

Bilan milieu physique

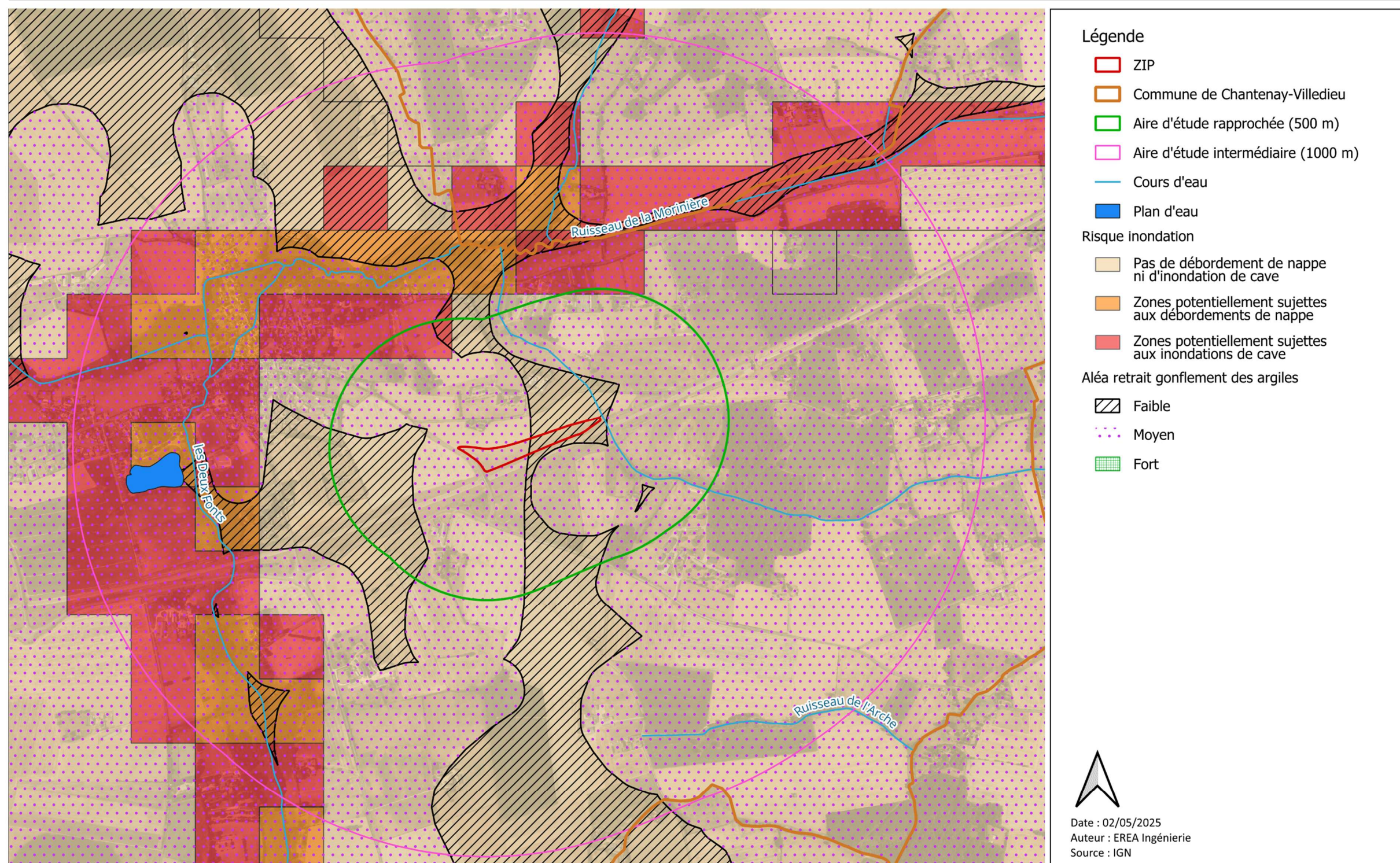


Illustration 13 : Synthèse des enjeux du milieu physique

3.2. MILIEU NATUREL

Le bureau d’étude ADEV Environnement a réalisé 11 sorties pour 14 interventions/hommes sur la zone d’étude entre juin 2023 et juin 2024. Les dates et la thématique de chaque sortie sont précisées dans le tableau suivant :

Date de la sortie	Thématique	Conditions météorologiques	Nombre d’intervenants
30/06/2023	Groupes principaux : - Oiseaux, reptiles Groupes secondaires : - Invertébrés	Couverture nuageuse : 90% Vent : Moyen Température : 19°C Pluie : Eparse	2 personnes
27/07/2023	Groupes principaux : - Invertébrés, chiroptères Groupes secondaires : - Oiseaux, mammifères, reptiles	Couverture nuageuse : 100% Vent : Moyen Température : 15°C Pluie : Ø	1 personne
06/09/2023	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Invertébrés, mammifères, reptiles	Couverture nuageuse : 15% Vent : Nul Température : 19°C Pluie : Ø	1 personne
10/10/2023	Groupes principaux : - Oiseaux, chiroptères Groupes secondaires : - Mammifères, reptiles	Couverture nuageuse : 0% Vent : Moyen Température : 12°C Pluie : Ø	1 personne
23/11/2023	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Mammifères	Couverture nuageuse : 100% Vent : Nul Température : 8°C Pluie : Ø	1 personne
15/01/2024	Groupes principaux : - Oiseaux	Couverture nuageuse : 100% Vent : Nul Température : 2°C Pluie : Ø	1 personne
24/01/2024	Sondages pédologiques zones humides	Couverture nuageuse : 100% Vent : Nul Température : 2°C	1 personne

Date de la sortie	Thématique	Conditions météorologiques	Nombre d’intervenants
		Pluie : Ø	
28/03/2024	Groupes principaux : - Oiseaux	Couverture nuageuse : 80% Vent : Fort Température : 8°C Pluie : Eparse	2 personnes
10/04/2024	Groupes principaux : - Amphibiens (inventaires nocturnes)	Couverture nuageuse : 0% Vent : Nul Température : 10°C Pluie : Ø	2 personnes
28/05/2024	Groupes principaux : - Oiseaux, chiroptères, reptiles Groupes secondaires : - Invertébrés	Couverture nuageuse : 100% Vent : Faible Température : 13°C Pluie : Averses	1 personne
14/06/2024	Flore et habitats	Couverture nuageuse : 10 % Vent : Faible Température : 20°C Pluie : Averses	1 personne

Illustration 14 : Date et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur la zone du projet

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS	DESCRIPTIONS	EVALUATION DES ENJEUX	
Zonages environnementaux	L'emprise du projet se trouve à proximité de 19 Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (18 de type I et 1 de type II).	Faible	
Connectivité écologique	La zone d'étude actuellement en prairie présente peu de connectivité avec les autres prairies dû à la présence de ruptures écologiques comme les axes routiers et ferroviaires ainsi que l'absence de haies au sein des cultures.	Faible	
Habitats	- Habitats dominés par des prairies. - Aucun habitat caractéristique de zones humides réglementaires ; - Aucun habitat d'intérêt communautaire.	Faible à	Modéré
Flore	- Aucune espèce protégée en région Pays-de-la-Loire ; - Une espèce invasive répertoriée : Le Sénéçon du cap - Aucune espèce à statut défavorable.	Faible	
Zones humides	- Une zone humide pédologique recensée pour un total de 1379 m² ; 4 espèces indicatrices de zones humides identifiées ; - Aucun habitat caractéristique de zones humides ; - Réseau hydrographique à proximité immédiate (cours d'eau à l'est).	Nul à	Modéré
Oiseaux	40 espèces inventoriées 26 espèces protégées 2 espèces d'intérêt communautaire 13 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France 9 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Pays de la Loire	Assez fort	
Mammifères terrestres	3 espèces inventoriées - Aucune espèce d'intérêt communautaire - Aucune espèce protégée au niveau national et régional - Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible	
Chiroptères	11 espèces inventoriées, toutes protégées à l'échelle nationale ; 4 espèces d'intérêt communautaire ; 1 espèce « Vulnérable » à l'échelle nationale : Noctule commune ; 3 espèces « Quasi-menacées » à l'échelle nationale ; 2 espèces « Vulnérables » à l'échelle régionale ; 4 espèces « Quasi-menacées » à l'échelle régionale ; - Les prairies offrent des territoires de chasses occasionnelles et opportunistes. - La haie permet de garder une continuité des corridors écologiques notamment le long du cours d'eau et en parallèle de la Ligne LGV.	Modéré (milieux ouverts)	Assez fort (milieux semi-ouverts)
Reptiles	Aucune espèce inventoriée	Faible	
Amphibiens	1 espèce inventoriée en dehors de la zone d'étude : le Triton palmé 1 espèce protégée - Aucune espèce avec un statut de conservation défavorable au niveau national ou régional - Présence d'un cours d'eau à l'est de la zone d'étude favorable à la reproduction des amphibiens	Faible	
Lépidoptères	14 espèces inventoriées	Faible	

	- Aucune espèce d'intérêt communautaire - Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	
Odonates	Aucune espèce inventoriée	Faible
Orthoptères	6 espèces inventoriées - Aucune espèce d'intérêt communautaire - Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible
Autres insectes	3 espèces inventoriées - Aucune espèce d'intérêt communautaire - Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional	Faible

Illustration 15 : Facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

La carte suivante localise les enjeux globaux (prenant en compte l'ensemble des composantes de la biodiversité) sur la zone d'étude.

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chantenay-Villedieu (72)

Enjeux globaux

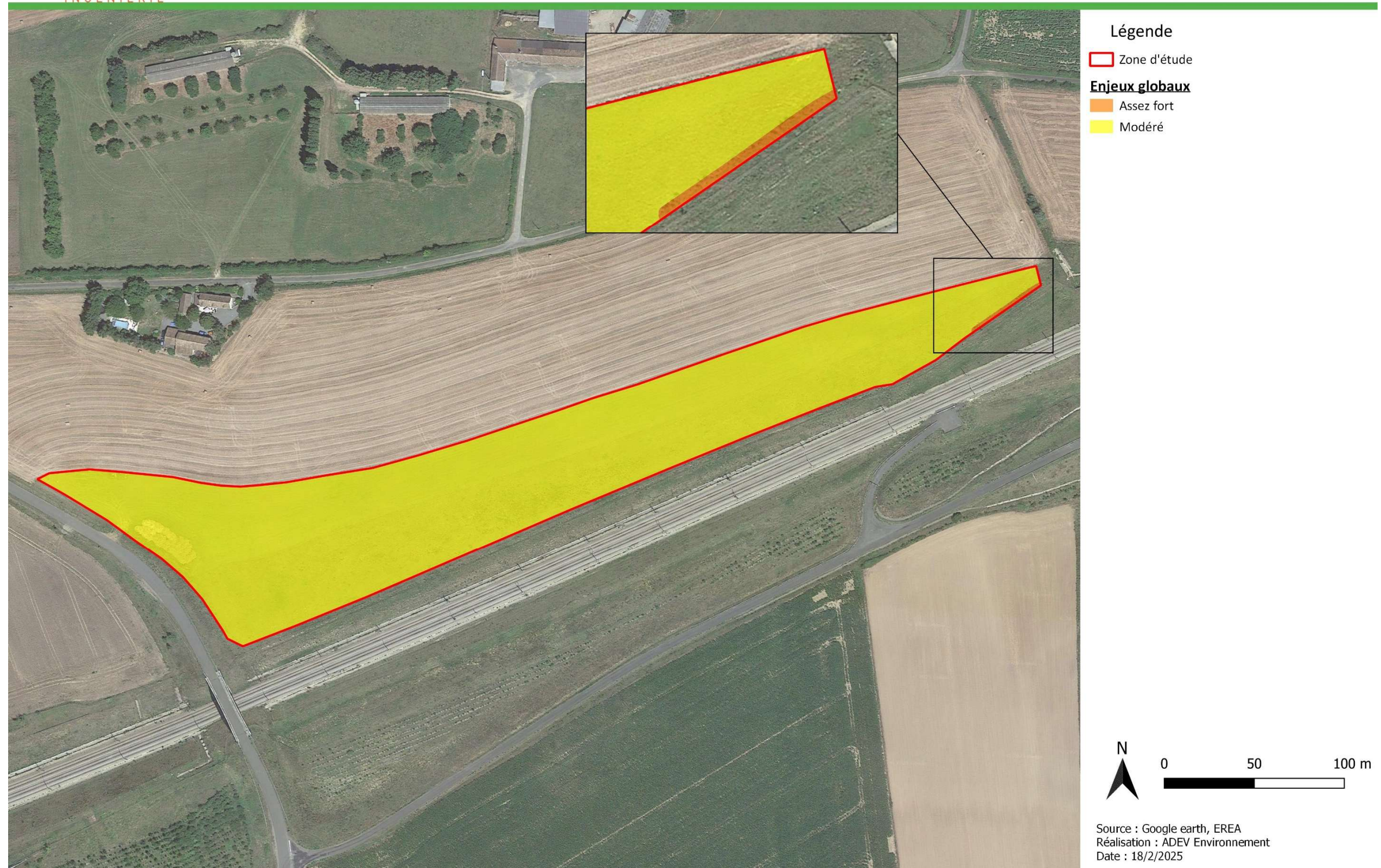


Illustration 16 : Synthèse des enjeux écologiques

3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

L'état initial a permis de mettre en lumière les différents enjeux à l'échelle du territoire éloigné et local du site d'implantation du projet de parc photovoltaïque. Certains des éléments étudiés dans la présente étude peuvent être qualifiés de favorables à son implantation. C'est notamment le cas avec le relief légèrement ondulé du site lui-même, mais aussi de toute l'aire d'étude éloignée qui limite les points de vue lointains dans le paysage. C'est également le cas avec la présence de la voie ferrée et d'autres ouvrages anthropiques comme les installations agricoles modernes ou les éoliennes qui marquent le paysage de la présence humaine et de son activité.

De manière générale, les données étudiées n'opèrent pas d'enjeu assez fort ou fort en lien avec le projet de parc photovoltaïque. Cependant, quelques exceptions ont permis de dégager des enjeux assez forts en rapport avec les infrastructures de transport se trouvant à proximité directe du site du projet. Ces enjeux peuvent toutefois être nuancés par le temps durant lequel les usagers de ces infrastructures seront amenés à croiser le site, qui sera assez court au vu de la vitesse à laquelle ils circuleront.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES	EVALUATION DES ENJEUX	
Contexte patrimonial	Nul à	Négligeable
Aire d'étude éloignée (5 km) et intermédiaire (1 km)	Nul à	Négligeable
Aire d'étude rapprochée (500 m)	Négligeable à	Assez fort
Site d'implantation potentielle du projet	Nul à	Faible

Illustration 17 : Tableau de synthèse et de conclusion

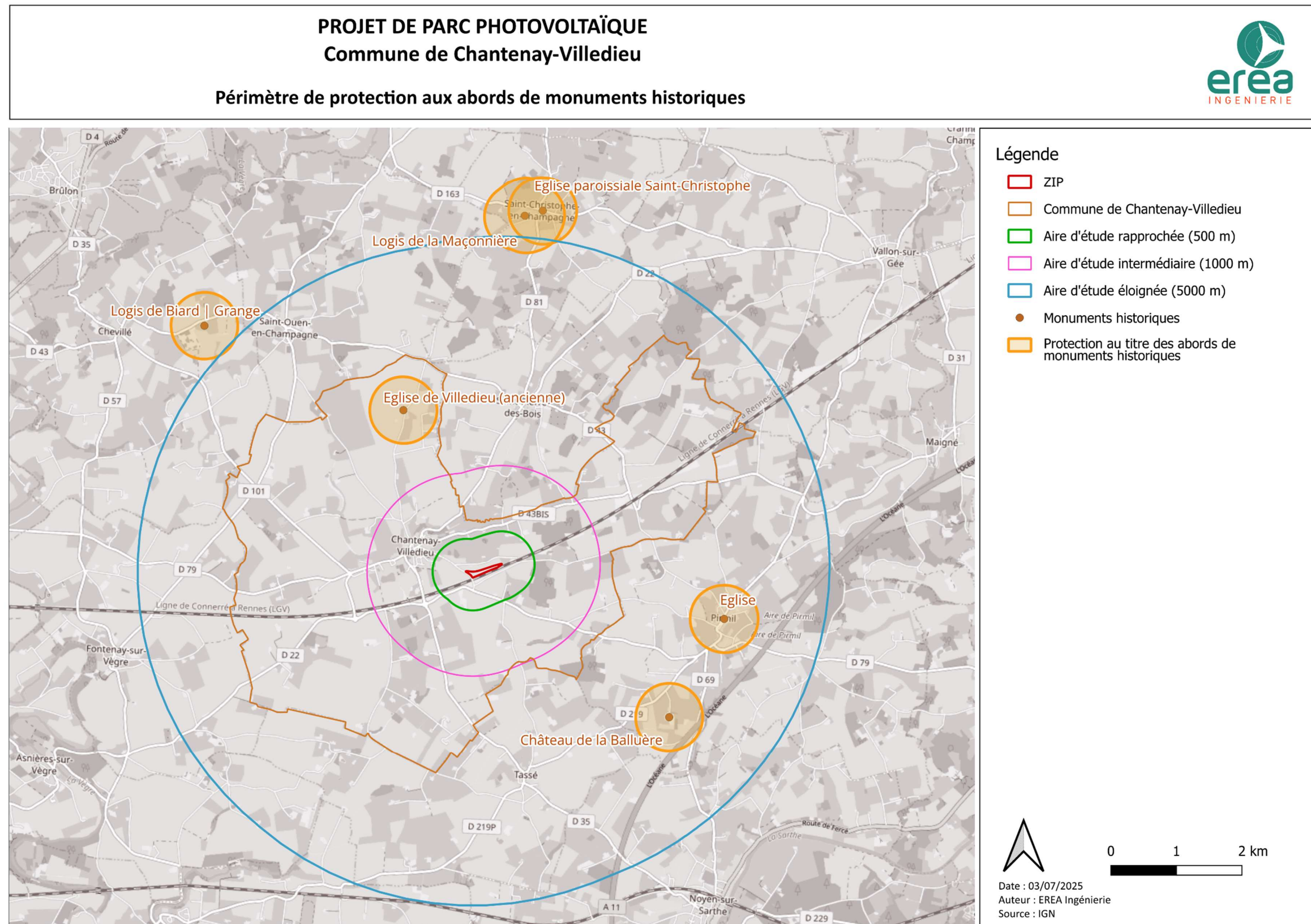


Illustration 18 : Carte de la localisation des monuments historiques du territoire d'étude

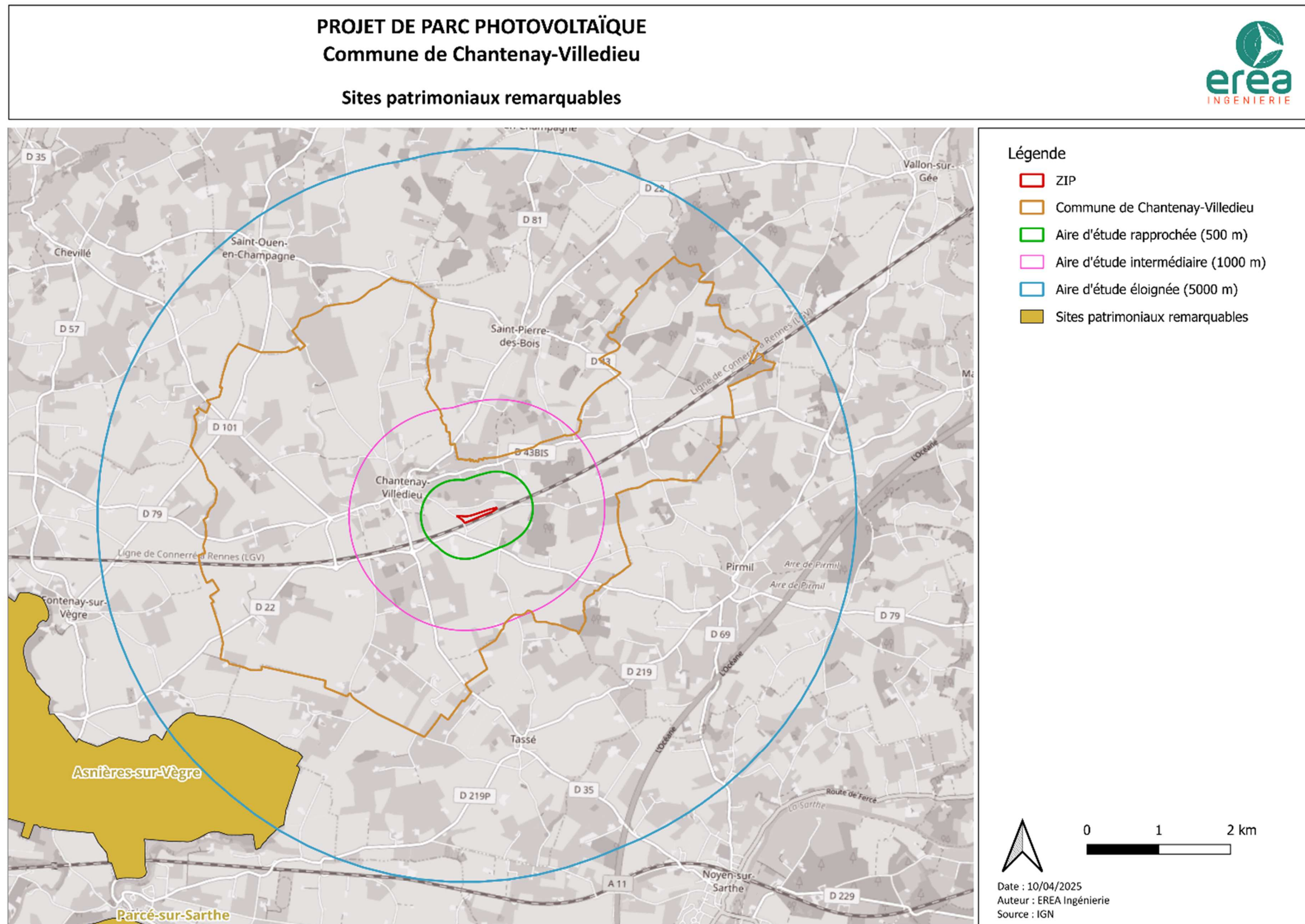


Illustration 19: Carte de la localisation des sites patrimoniaux remarquables

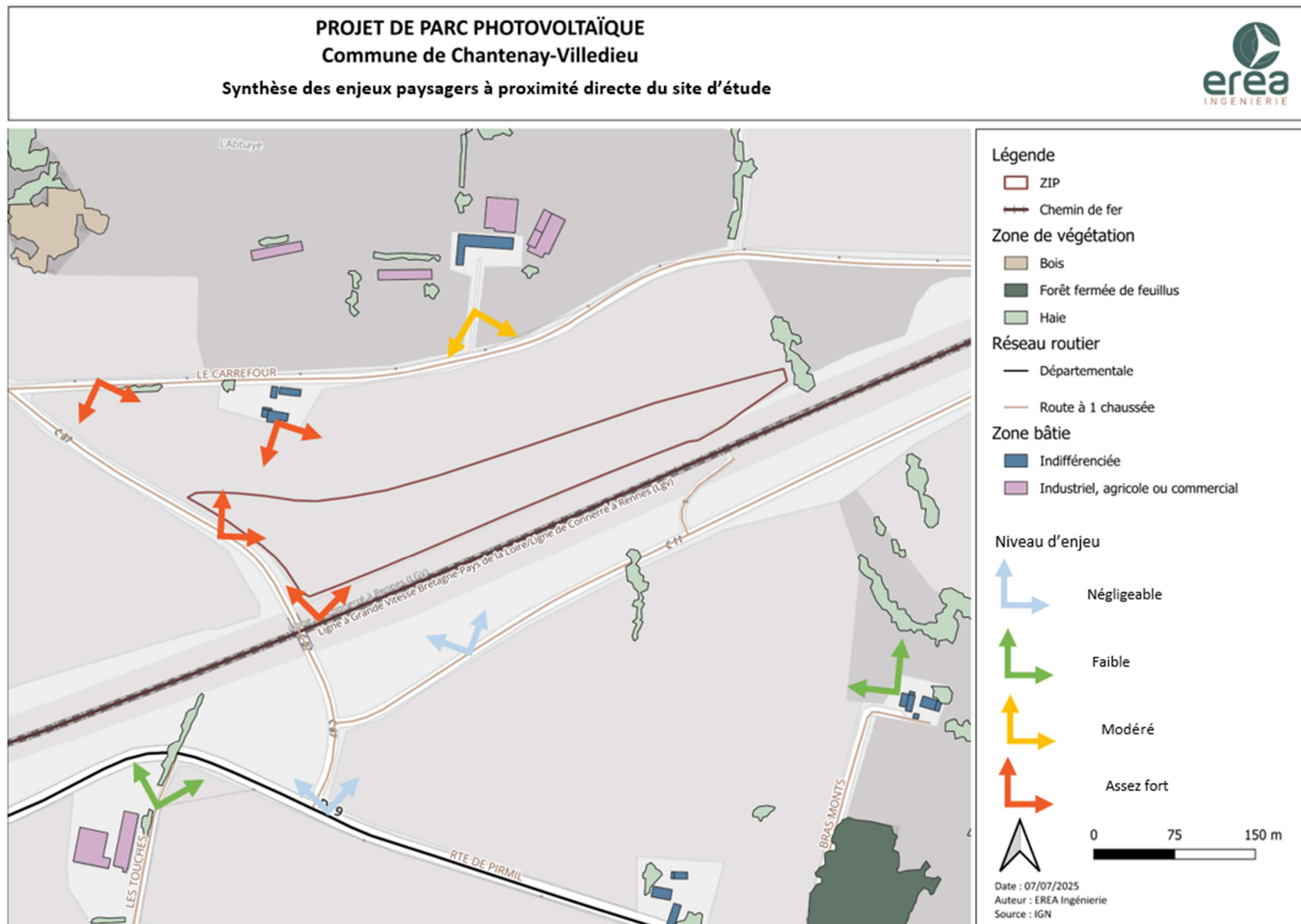


Illustration 20: Carte synthétique des enjeux à proximité directe avec le site d'étude

3.4. MILIEU HUMAIN

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES	DESCRIPTION	EVALUATION DES ENJEUX	
Population	Chantenay-Villedieu est une commune rurale à habitat dispersé au sens de la grille communale de densité de l'Insee. La commune de Chantenay-Villedieu se situe dans l'aire d'attraction de Sablé-sur-Sarthe. La commune fait partie de LBN Communauté, composée de 29 communes recensant 17 921 habitants en 2021. Les hameaux « Le Carrefour » et « l'Abbaye » se situent au sein de l'aire d'étude rapprochée (500 m), au nord du site d'étude. L'habitation la plus proche se situe à environ 80 m au nord de la zone du projet au « Carrefour ».	Faible à	Modéré
Activité économique	35 exploitations agricoles sur la commune et 45 établissements actifs.	Faible à	Assez fort
Axes de communications	La commune de Chantenay-Villedieu possède un réseau de routes départementales reliant la commune aux communes limitrophes, un réseau de routes communales maille le reste du territoire. Le site est accessible depuis la rue François Roch Ledru longeant la limite ouest du site. L'aérodrome le plus proche est celui du Mans-Arnage situé à environ 26 km à l'est du site. Une ligne à grande vitesse borde la limite sud du site.	Nul à	Modéré
Equipements et réseaux	Une ligne souterraine Haute Tension (HTA) longe la bordure ouest du site d'étude. Une ligne aérienne HTA passe à environ 135 m au nord. Une ligne aérienne Basse Tension (BT) passe à environ 110 m au nord du site. Le poteau HTA ou BT le plus proche se situe à environ 110m au nord du site. Une ligne de télécommunication passe au niveau de la route qui borde l'ouest du site d'étude. Aucune canalisation d'eau potable ou d'eaux usées ne se situe à proximité du site.	Modéré	
Risques	La commune de Chantenay-Villedieu n'est pas concernée par le risque de transport de gaz par canalisation. Elle est cependant concernée par le risque de transport de matières dangereuses par les routes. Le plus proche de ces axes passe à environ 200 m du site d'étude. La commune recense 7 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) classées non SEVESO, la plus proche se situe à 1,7 km du site. Aucun ancien site et sol pollué ne se situe sur la commune de Chantenay-Villedieu, 3 sites CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) se situent sur la commune ainsi que 26 anciennes carrières. Le projet se situe sur une ancienne carrière et un délaissé ferroviaire.	Nul à	Modéré
Santé humaine	La qualité de l'air est moyenne. Seule la LGV fait partie d'une carte de bruit, elle longe la limite sud du site d'étude.	Modéré à	Assez fort

Illustration 21: Facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

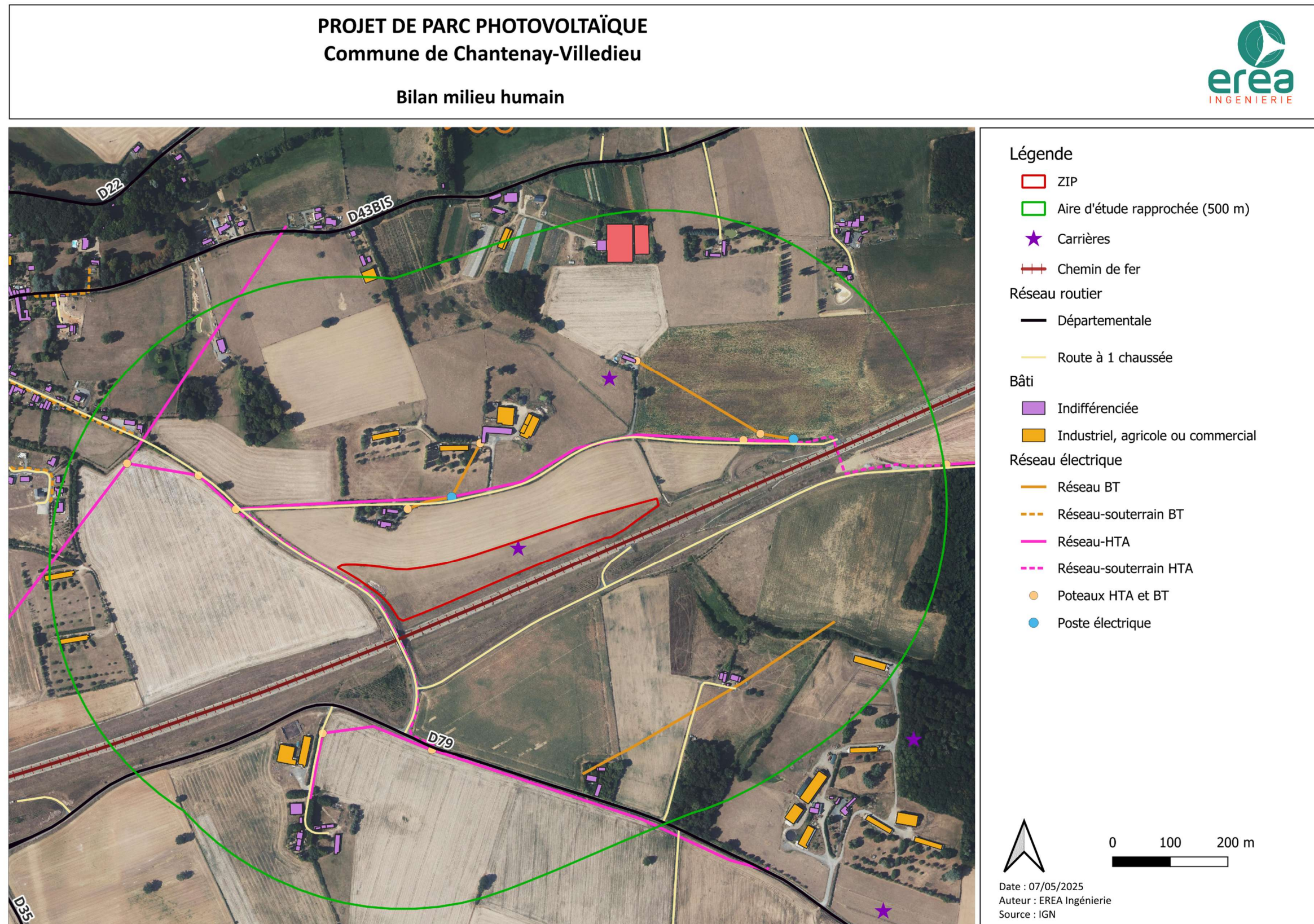


Illustration 22 : Synthèse des enjeux du milieu humain

4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

4.1. CHOIX DU SITE

Si les parcs photovoltaïques sont portés par des opérateurs privés, on ne peut contester que par nature, ils contribuent à l’intérêt collectif. Le choix d’EREA INGENIERIE dans son processus de développement d’un projet de parc photovoltaïque consiste à associer le plus possible la majorité des acteurs publics tels que les différents services de l’Etat (DDT, DREAL, etc.), les collectivités (communes, intercommunalités, ...), et toutes les personnes susceptibles d’être intéressées par ce type de projet.

Chaque acteur est le garant dans son domaine de compétence de l’intérêt général et doit à ce titre contribuer à la préservation de l’activité agricole, à la protection de l’environnement, à la sauvegarde ou à la défense du patrimoine, des paysages, des intérêts économiques etc.

Critère	Descriptif	Résultat
Accueil favorable des élus de la commune et de la communauté de communes	La commune de Chantenay-Villedieu a été contactée dès le démarrage du projet et s’est déclarée favorable au projet compte tenu de la nature dégradée du site. Elle a été tenue régulièrement informée de l’évolution du projet. Le projet a également été présenté en février 2025 en conseil municipal ainsi qu’en juin 2025 à la communauté de communes.	Compatible
Concertation avec les services de l’état	Le projet a été présenté à la Chambre d’Agriculture en novembre 2024 et en pôle EnR en décembre 2024 afin de s’assurer de la bonne prise en compte de toutes les contraintes et d’entendre les préconisations des différents services. Le SDIS a également été consulté permettant de recevoir leurs recommandations à prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet.	Compatible
Agriculture/Occupation du sol	Pour rappel, le site d’implantation a fait l’objet d’une anthropisation à la suite de travaux effectués lors de la construction de la LGV (située au sud du site d’étude) entre 2011 et 2015. À la suite de la finalisation de ces travaux, la « remise en état » de la parcelle a été réalisée. Il s’avère que sur	Compatible

	la partie concernée par le projet, la terre végétale est d'une épaisseur très faible, voire absente par endroits. Ce terrain a ainsi été « rendu » à l'agriculture et a fait l'objet d'une déclaration à la PAC. Les 3 ha sont déclarés en prairie (en jachère de 2015 à 2017, puis en prairie de 2018 à 2023), alors que le reste de la parcelle (non concerné par le projet de parc PV) est en grande culture. Le fourrage obtenu est utilisé pour l'atelier bovin de l'exploitation SCEA du Bagnolet (ex GAEC MILLE). Une étude préalable agricole a ainsi été réalisé afin d’évaluer l’impact du projet sur l’économie agricole et d’estimer le montant de la compensation collective agricole.	
Contexte énergétique	Irradiation globale annuelle entre 1 220 et 1 350 kWh / m² / an	Conditions d’ensoleillement suffisantes
Cohérence avec les plans et schémas en vigueur (PCAET, SRADDET...)	Ces schémas encouragent le développement des énergies renouvelables sur des terrains dégradés.	Compatible
Urbanisme	Le projet de parc photovoltaïque de Chantenay-Villedieu est compatible avec le PLU de Chantenay-Villedieu actuel et le futur PLUi.	Zonage compatible
Contraintes environnementales	Après l’état des lieux du bureau d’étude écologique, il s’avère que le site est localisé à moins de 10 km : - Des zones d’inventaire : 18 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II ; Le projet est toutefois relativement éloigné de ces zonages (le plus proche se trouve à plus de 3 km). Aucun autre zonage (hors ZNIEFF) n’est présent dans un rayon de 10km autour du projet.	Compatible
Paysage / Patrimoine	A l’échelle du site, des variations d’altitudes limitent une appréciation globale du site depuis certaines localisations, le point le plus haut étant recensé en son centre puis enregistrant des pentes de part et d’autre de ce point. La composition même du site est peu variée et celui-ci est peu	Compatible

	entretenu, seule une petite partie de haie éparses se situe au sud-est du site. Le site est bordé par un champ agricole au nord, une ligne de chemin de fer au sud, un fossé à l'est, ainsi qu'une route à l'ouest. La conjugaison de ces éléments fixe un enjeu allant de nul à faible.	
Servitudes	Une ligne souterraine HTA longe la bordure ouest du site d'étude. Une ligne aérienne HTA passe à environ 135 m au nord. Une ligne aérienne BT passe à environ 110 m au nord du site. Le poteau HTA ou BT le plus proche se situe à environ 110m au nord du site. Une ligne de télécommunication passe au niveau de la route qui borde l'ouest du site d'étude.	Compatible
Accessibilité du site	Le site est accessible depuis la route François Roch Ledru passant à l'ouest du site.	Compatible
Raccordement électrique	Un raccordement directement sur le réseau HTA local issu du poste source de Loué.	A confirmer avec obtention d'une proposition technique et financière (PTF) de la part d'ENEDIS. Cette demande de PTF ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire.

Illustration 23 : Compatibilité du projet avec le site choisi

4.2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

4.2.1. Choix du site

Dans le cadre de sa démarche de prospection de sites favorables au développement d'un parc photovoltaïque au sol en dehors de terres agricoles, EREA INGENIERIE a ciblé les terrains suivants :

- Ancienne carrière ;
- Ancienne décharge ;
- Autres sites dégradés (pollués, délaissés...).

Une recherche a été réalisée sur la commune de Chantenay-Villedieu afin de trouver les sites les plus pertinents pour le développement d'un projet photovoltaïque. Sur la commune, 3 sites CASIAS, 26 anciennes carrières, 7 sites ICPE se situent sur la commune. Aucun site pollué ne se situe sur la commune. Le site sélectionné est l'une de ces anciennes carrières en raison de sa localisation et de sa taille. Le site d'implantation correspond également à un ancien délaissé ferroviaire décapé puis remblayé entre 2011 et 2015 pour le projet d'installation de la Ligne à Grande Vitesse.

CASIAS :	BASOL :
Sites recensés : 3	Sites recensés : 0
Sites non exploitables : 3	Sites non exploitables : 0
Raison : Maitrise foncière	Sites exploitables : 0
Sites exploitables : 0	
ICPE :	Carrière :
Sites recensés : 7	Sites recensés : 26
Sites non exploitables : 7	Sites non exploitables : 25
Raison : maitrise foncière, superficie	Raison : Superficie, maitrise foncière, exposition
Sites exploitables : 0	Sites exploitables : 1
	Le site du projet est une ancienne carrière.

Illustration 24 : Résultats de la prospection des sites dégradés (Source : Géorisques)

Le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles concernées respecte toutes les exigences réglementaires (servitudes, urbanisme etc.) et est tout à fait adapté au site (état dégradé, potentiel solaire, accessibilité...).

4.2.2. Variante retenue

Le retour sur les enjeux écologiques et paysagers a permis une révision de l'implantation du parc avec des mesures d'évitement au niveau de la clôture du projet permettant de préserver les haies qui constituent des réservoirs biologiques.

Pour cette variante finale, il a été choisi de conserver une partie du volume végétal qui s'inscrit au sud-est du site, en implantant les tables solaires principalement sur les espaces enherbés centraux. Il est également prévu la plantation de haies bocagères supplémentaires le long de la limite nord du site. Un recul de 5m en périphérie du site sera mis en place. Ces différents choix participeront à l'intégration du projet dans son environnement paysager.

Cette variante représente une surface de 2,21 hectares avec 3 675 modules de 680 Wc inclinés à 11° avec un azimut de -23°, pour une puissance totale de 2,49 MWc.

Cette variante est celle qui a été retenue pour la création du projet après concertation avec les bureaux d'études écologiques, paysagers, les acteurs locaux et les services de l'Etat.

Le porteur de projet a ainsi tenu compte des contraintes techniques, réglementaires, paysagères et environnementales du site afin de proposer une implantation finale offrant le moins d'impact. La surface finale d'implantation est de 2,21 ha avec 3 675 modules espacés de 2,7 m avec une puissance de 2,49 MWc.

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chantenay-Villedieu (72)

Superposition du plan de masse sur les enjeux globaux - milieux naturels

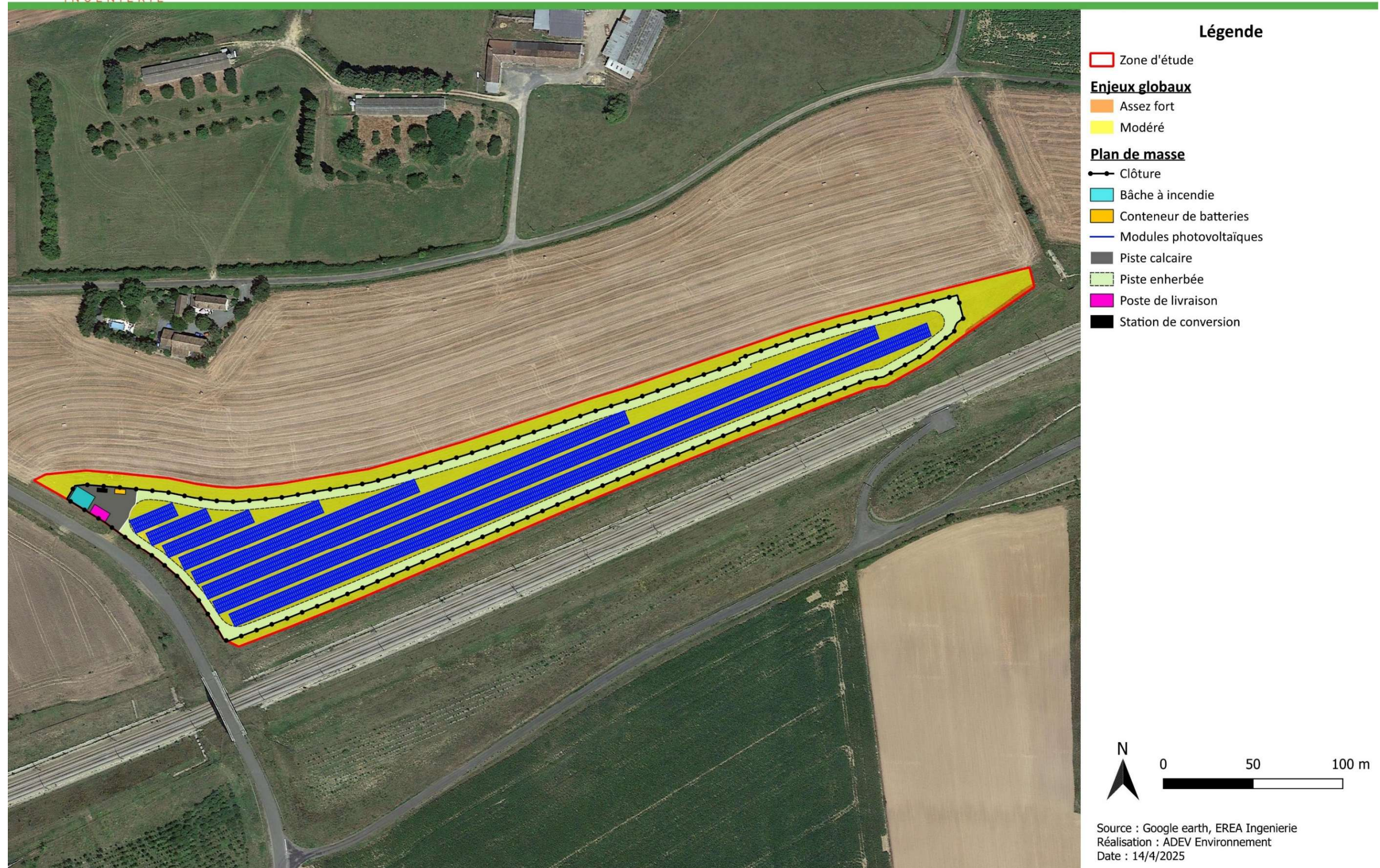


Illustration 25: Superposition du plan de masse avec les enjeux globaux du milieu naturel

5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES

Le niveau d’impact brut du projet prend en compte les mesures d’évitement mises en place et correspond au niveau des impacts avant la mise en place des mesures de réduction. Le niveau d’impact résiduel correspond quant à lui au niveau d’impact après la mise en place des mesures de réduction. Enfin l’impact final correspond au niveau d’impact après la mise en place de mesures compensatoires lorsque celles-ci sont nécessaires.

5.1. SYNTHESE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES, DES IMPACTS RESIDUELS ET IMPACTS FINAUX

Le tableau ci-dessous détaille l’ensemble des impacts bruts, des mesures permettant d’éviter et de réduire les effets du projet d’aménagement sur l’environnement, en phase travaux (chantier et démantèlement) et en phase d’exploitation ainsi que les impacts résiduels.

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction				
Milieu physique	Terre et sol	Chantier	La mise à nu partielle du sol pendant la phase chantier entraîne un risque d’érosion des sols.	Faible	/	MPhy-R1 : Réduction des impacts sur le sol et sous-sol	Négligeable	/	/	Négligeable
			Déplacement de terres / tassement/ érosion							
		Exploitation	Imperméabilisation de 0,71% du site par la présence du poste de livraison et de transformation, du conteneur de batteries, de la station de conversion, de la bâche incendie et des pieux battus	Faible	/					
		Démantèlement	Des risques de pollution des sols et du sous-sol sont possibles du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d’hydrocarbure,.). Déplacement de terres / tassement/ érosion	Faible	/					
	Eaux souterraines et superficielles	Chantier	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d’hydrocarbure, ...)	Faible	/	MPhy-R2 : Réduction des impacts sur les eaux	Négligeable	/	/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
		Exploitation	Imperméabilisation de 0,71% du site par la présence du poste de livraison et de transformation, du conteneur de batteries, de la station de conversion, de la bâche incendie et des pieux battus	Nul	/	superficielles et souterraines		/		
			Des risques de pollution accidentelle des eaux (engins de maintenance...) peuvent survenir.					/		
		Démantèlement	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Faible	/			/		
	Air et climat	Chantier	Emission de GES par les engins de chantier	Faible	/	MPhy-R3 : Réduction des impacts sur le climat et l'air	Positif	/	/	Positif
		Exploitation	Réduction des émissions des gaz à effet de serre par l'utilisation de l'énergie solaire.	Positif						
			Légère modification des températures localement	Faible				/		
		Démantèlement	Emission de GES par les engins de chantier	Faible				/		
	Milieu naturel	Périmètres écologiques Sites Natura 2000, ZNIEFF et autres espaces protégés	- Zonages de milieux humides et de pelouses sèches avec cortèges d'espèces et d'habitats différents de la zone d'étude - Absence de corridors avec la zone d'étude Pas d'impact majeur attendu	Négligeable	MNat-E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier	Négligeable	/	/	Négligeable
				Négligeable			Négligeable			Négligeable
				Négligeable			Négligeable			Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
					MNat-E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier MNat-E3.1a/R2.1d - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol) / Dispositif préventif de lutte contre une pollution MNat-R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) MNat-R2.1t – Protocole de raccordement électrique interne				
	SRCE	Chantier	- Aucun réservoir ou corridor n'est présent sur la zone d'étude - Un cours d'eau est présent à proximité de la zone d'étude Pas d'impact majeur attendu	Négligeable	MNat-E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat-E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier MNat-E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MNat-R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) MNat-R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif	Négligeable	/	/	Négligeable
		Exploitation		Négligeable			Négligeable			Négligeable
		Démantèlement		Négligeable			Négligeable			Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction				
					MNat-E3.1a/R2.1d - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol) / Dispositif préventif de lutte contre une pollution	anti-pénétration dans les emprises				
	Trame Verte et Bleue	Chantier	- Aucun corridor sur la zone d’étude - Un corridor aquatique présent à proximité - Nombreuses ruptures écologiques Pas d’impact majeur attendu	Négligeable	MNat-E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d’espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d’accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	Négligeable	/	/	Négligeable
		Exploitation		Négligeable	MNat-E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier	Négligeable		/	Négligeable
		Démantèlement		Négligeable		MNat-R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) MNat-R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Négligeable		/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel		Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
	Habitats	Chantier	- Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Pollution des sols et des habitats (carburant, huile, divers fluides polluants...) ; - Développement d'espèces invasives à la suite de leur introduction accidentelle ; - Destruction/altération des sols dans le cadre du raccordement.	Faible à	Modéré	MNat-E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	Négligeable à		/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re nforcement de haies)	Négligeable	
		MNat-E2.1a - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)	MNat-R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)			MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier							
		Exploitation	- Sur-entretien limitant ainsi le développement de cortèges floristiques diversifiés ; - Manque d'entretien entraînant le développement d'une strate naine de fourrés (sécurité du parc) ; - Utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion de la zone ; - Développement d'espèces invasives suite à leur introduction accidentelle ; - Compaction des sols suite aux passages des engins de maintenance.		MNat-E4.1a- Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat-R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux					
Démantèlement	- Destruction locale des habitats à enjeux identifiés sur site et potentiellement développés durant la phase exploitation ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ;	Négligeable à	Modéré (potentiel maximal)	MNat-E2.1a - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un	MNat-R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat	Négligeable à	Faible (théorique)	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable à	Faible (théorique)		

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel		Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
			- Compaction des sols suite aux passages des engins ; - Stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire ; - Développement d'espèces invasives suite à leur introduction accidentelle.			habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)	d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX) MNat-E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MNatR2.1r - Dispositif de repli du chantier						
	Flore	Chantier	- Compaction des sols à la suite des passages des engins de chantier ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier.	Négligeable	MNat- E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier		Négligeable	/		MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable	
		Exploitation	- Sur-entretien limitant ainsi le développement de cortèges floristiques diversifiés ; - Manque d'entretien entraînant le développement d'une strate naine de fourrés (sécurité du parc) ; - Utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion de la zone ; - Développement d'espèces invasives suite à leur introduction accidentelle ; - Compaction des sols suite aux passages des engins de maintenance.	Négligeable	MNat- E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	MNat-R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet		Négligeable	/			Négligeable	

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction					
		Démantèlement	- Destruction locale d'espèces à enjeux présentes initialement sur zone d'étude et potentiellement développées durant la phase exploitation ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Compaction des sols suite aux passages des engins ; - Stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire ; - Développement d'espèces invasives suite à leur introduction accidentelle.	Négligeable à	Assez fort (potentiel maximal)	MNat- E2.1a - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)	MNat-R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX) MNat-E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MNatR2.1r - Dispositif de repli du chantier	Négligeable (théorique)	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable (théorique)	
	Zones humides	Chantier	- Destruction et/ou altération de zones humides réglementaires ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Destruction/altération des sols dans le cadre du raccordement. - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Pollution des sols et des habitats (carburant, huile, divers fluides polluants...)	Nul à	Modéré	MNat-E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat-E2.1a - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou	Nul à	Faible	MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Nul à	Faible

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel		Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
						d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)	d'arbres remarquables (TRAVAUX) MNat-E3.1a/R2.1d - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)/ Dispositif préventif de lutte contre une pollution MNat-E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier						
		Exploitation	- Gestion de la zone du projet non adaptée ; - Compaction des sols suite aux passages des engins de maintenance.			MNat-E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet				/		
		Démantèlement	- Destruction accidentelle des zones humides évitées/zones humides potentiellement développées durant la phase exploitation ; - Dépôt de poussière dû aux va-et-vient des véhicules de chantier ; - Compaction des sols à la suite des passages des engins ; - Stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire.	Nul à	Assez fort (potentiel maximal)	MNat-E2.1a - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)	MNat-E4.1a/R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MNat-R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection	Nul à	Négligeable (théorique)		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Nul à	Négligeable (théorique)

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel		Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
							d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX) MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier						
	Avifaune	Chantier	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction et altération d'habitats (prairies) ; - Risque de destruction d'individus et/ou de nichées.	Modéré		MNat- E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat_E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ; MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ;	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MnatR2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable		/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re nforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable	
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction d'individus et/ou de nichées.	Faible		/	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation	Négligeable			/	Négligeable	

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
						des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.				
		Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Altération des habitats (prairies) - Destruction d'individus et/ou de nichées.	Modéré	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Mammifères (hors chiroptères)	Chantier	- Destruction d'individus ; - Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction et altération d'habitats (prairies).	Négligeable	MNat- E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	MNat- R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/rentforcement de haies)	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
					MNat-E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.			MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Fragmentation des habitats et des corridors.	Faible	/	MNat-R E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Négligeable		/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
		Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Altération d'habitat (prairies).	Négligeable	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Chiroptères	Chantier	- Dérangement par nuisance sonore et lumineuse ; - Destruction d'habitat de chasse (prairies).	Modéré	MNat-E1 : E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/reforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	- Destruction/ altération d'habitat de transit ; - Risque de confusion et de collision avec les panneaux photovoltaïques ;	Modéré	/	MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement	Négligeable		/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
			- Risque de perturbation de l'activité en cas d'éclairage la nuit			diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.				
		Démantèlement	- Dérangement par nuisance sonore et lumineuse ; - Altération des habitats de chasse (prairies).	Modéré	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Reptiles	Chantier	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction d'individus.	Négligeable	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune.	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re nforcement de haies) MNat-A3.a : Aménagement ponctuel (abris ou gîtes	Négligeable

Thème environnemental	Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
				Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
								artificiel pour la faune) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	
		Exploitation	Dérangement occasionnel.	Négligeable	/	Négligeable	/	/	Négligeable
		Démantèlement	- Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction d'individus.	Négligeable	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année MNat-E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
						Dispositif de limitation des nuisances envers la faune.				
	Amphibiens	Chantier	- Destruction possible d'individus en déplacement ; - Destruction et altération des habitats terrestres (prairies) ; - Dérangement ; - Pollution des milieux aquatiques.	Négligeable	MNat- E1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat-E3.1a/R2.1d - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)/ Dispositif préventif de lutte contre une pollution ; MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/reinforcement de haies) MNat-A3.a : Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiel pour la faune) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction possible d'individus en déplacement.	Négligeable	/	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/	Négligeable		/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
						Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.				
		Démantèlement	- Destruction d'individus ; - Dérangement.	Négligeable	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable		MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Lépidoptères	Chantier	- Destruction d'individus ; - Modification de la strate herbacée sous les panneaux photovoltaïques pouvant induire une	Faible	MNatE1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
			modification du cortège et des effectifs associés ; - Destruction et altération d'habitat (prairies).		et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	zones de circulation des engins de chantier MNat- E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.			(plantation/re nforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Modification de la diversité spécifique - Altération de l'habitat (ombrage).	Négligeable	/	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; MNat-E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Négligeable			Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
		Démantèlement	- Destruction d'individus ; - Altération des habitats (prairies).	Faible	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat- E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable			Négligeable
	Odonates	Chantier	- Destruction d'individus ; - Dérangement lié aux engins de chantier ; - Destruction et altération d'habitat (prairies) ; - Pollution des milieux aquatiques.	Négligeable	MNatE1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ; MNat-E3.1a/R2.1d - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)/ Dispositif préventif de lutte contre une pollution	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat- E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re nforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Manque d'entretien ou sur-entretien des milieux.	Négligeable	/	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; MNat-E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Négligeable	/	/	Négligeable
		Démantèlement	- Destruction d'individus ; - Altération des habitats (prairies) ; - Dérangement lié aux engins de chantier.	Négligeable	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année ;	MNat- E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Orthoptères	Chantier	- Destruction d'individus ; - Destruction et altération d'habitats (Prairies) ; - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	MNatE1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
					Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat-E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	zones de circulation des engins de chantier MNat- E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.			nforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Manque d'entretien ou sur-entretien des milieux.	Négligeable	/	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance ; MNat-E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Négligeable	/	/	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
		Démantèlement	- Destruction d'individus ; - Altération des habitats (prairies); - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat- E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
	Autres groupes d' invertébrés	Chantier	- Destruction d'individus ; - Destruction et altération d'habitat (prairies) ; - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	MNatE1.1a/E1.1b - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année	MNat-R1.1a - Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier MNat- E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-A3.b : Aide à la recolonisation végétale (plantation/re nforcement de haies) MNat-A6.1a : Organisation administrative du chantier MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d’évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d’accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d’évitement	Mesures de réduction				
		Exploitation	- Dérangement occasionnel ; - Destruction d’individus.	Négligeable	MNat- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de maintenance	MNat- E4.2b/ R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet.	Négligeable	/	/	Négligeable
		Démantèlement	- Destruction d’individus ; - Altération des habitats (prairies) ; - Dérangement lié aux engins de chantier.	Faible	MNat- E4.1a - Adaptation de la période des travaux sur l’année	MNat- E4.2b/R3.2b/ R2.1k/R2.2c - Adaptation des horaires d’exploitation/d’activité/d’entretien (fonctionnement diurne, nocturne)/ Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; MNat-R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier ; MNat-R2.1r - Dispositif de repli du chantier.	Négligeable	/	MNat-S1 : Suivi en phase travaux	Négligeable
Paysage et patrimoine	Aires d’ étude éloignée et rapprochée	Chantier	Transformation de l'ambiance paysagère provoquée par la modification de l'usage de l'espace	Nul	/	/	Nul	/	/	Nul
		Exploitation		Nul			Nul			Nul

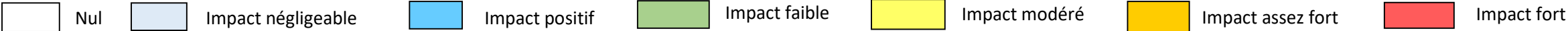
Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
	Aire d' étude rapprochée	Démantèlement		Nul			Nul			Nul
		Chantier	Transformation de l'ambiance paysagère provoquée par la modification de l'usage de l'espace	Moyen	/	MPay-R1 : Appliquer une organisation et une gestion du chantier adéquate MPay-R2 : Concentrer la réalisation des travaux durant les plages horaires de travail habituelles MPay-R3 : Informer le public concerné par le chantier	Très faible	/		Très faible
		Exploitation		Assez fort		MPay-R5 : Plantation d'une haie le long des limites les plus exposées	Faible			Faible
		Démantèlement		Nul			Nul			Nul
	Site d' étude	Chantier	Transformation de l'ambiance paysagère provoquée par la modification de l'usage de l'espace	Nul	/	/	Nul	/	/	Nul
		Exploitation		Très faible	MPay-E1 : Evitement de la totalité des arbustes présents sur l'emprise du site MPay-R5 : Plantation d'une haie le long des limites les plus exposées		Très faible			Très faible
		Démantèlement		Nul	/	/	Nul			Nul

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final		
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction						
Milieu humain	Cadre de vie, santé humaine,	Chantier	Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l'utilisation d'engins de chantier. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Faible	/	MHu-R4 : Réduction de l'impact sur le contexte sonore	Négligeable		/	Négligeable			
			Création de vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier. La population la plus proche se situe à 80 m du projet.	Faible		MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine							
			Emissions de poussières du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Faible		MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine							
		Exploitation	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance sonore en exploitation.	Nul	/	/	Nul		Nul				
			Pas de transmission de vibration grâce à la nature sédimentaire des sols en place										
		Démantèlement	Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l'utilisation d'engins de chantier. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Faible	/	MHu-R4 : Réduction de l'impact sur le contexte sonore	Négligeable		/	Négligeable			
			Création de vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier. La population la plus proche se situe à 80 m du projet.	Faible		MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine							
			Emissions de poussières du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Faible		MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine							
	Contexte socio-économique	Chantier	Création d'emplois. Les travaux seront effectués par des entreprises locales.	Assez fort à	Positif	/	/	Assez fort à	Positif		MHu-A1 : Valorisation pédagogique du site MHu-A2 : Développement	Négligeable à	Positif
		Exploitation	Retombées fiscales importantes pour la collectivité. Le parc engendrera une attractivité du territoire (tourisme, sortie pédagogique, ...). Perte de 3 ha de l'économie agricole							MHu-C1 : Compensation collective agricole			

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut		Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final	
						Mesures d'évitement	Mesures de réduction					
		Démantèlement	/							nt d'un projet apicole		
	Axes de communication et moyens de déplacement	Chantier	Augmentation du trafic sur les dessertes locales / Risque d'accident	Faible	/		MHu-R1 : Réduction de l'impact sur les voiries	Négligeable		/	Négligeable	
		Exploitation	Pas de nuisance sur les axes lors de la phase d'exploitation du parc solaire	Nul	/	/		Nul				
		Démantèlement	Augmentation du trafic sur les dessertes locales / Risque d'accident	Faible	/		MHu-R1 : Réduction de l'impact sur les voiries	Négligeable				
	Emission de déchets	Chantier	Déchets issus de l'emballage de module Déchets ménagers	Faible	/		MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine	Négligeable		/	Négligeable	
		Exploitation	/	Nul								
		Démantèlement	Déchets ménagers	Faible			MHu-R3 : Réduction de l'impact sur la santé humaine					
	Sécurité	Chantier	Intrusion de personnes extérieures au chantier Risque incendie Risque d'accident Source de dangers pour le personnel	Faible	/		MHu-R2 : Réduction des risques vis-à-vis de la sécurité	Négligeable		/	Négligeable	
		Exploitation	Risque incendie Intrusion de personnes	Faible								
		Démantèlement	Intrusion de personnes extérieures au chantier Risque incendie Risque d'accident	Faible								

Thème environnemental		Phase du projet	Caractéristiques des impacts brut	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction retenues		Impact résiduel	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnements et de suivis	Impact final
					Mesures d'évitement	Mesures de réduction				
			Source de dangers pour le personnel							
	Servitudes	Chantier	Pas de contrainte due aux réseaux et aux servitudes	Nul	/	/	Nul		/	Nul
		Exploitation								
		Démantèlement								

Illustration 26 : Tableau de synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels et finaux



5.2. SYNTHÈSE DES MESURES, COÛTS ET DELAIS DE MISES EN ŒUVRE

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
Milieu naturel	MNat-E1.1a/E1.1b	Conception	Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats/ Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-E2.1a	Chantier Démantèlement	Balisage préventif divers ou mise en défend ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)						Coût de la rubalise : 48 ml, soit 11,22€ TTC pour des rouleaux de 100m de rubalise biodégradable. 1 rouleau sera nécessaire soit 11,22€ TTC .
	MNat-E3.2a	Chantier Exploitation Démantèlement	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-E4.1a	Chantier Démantèlement	Adaptation de la période des travaux sur l'année						Intégré dans le coût de l'investissement
Paysage	MPay-E1	Exploitation	Evitement de la totalité des arbustes présents sur l'emprise du site						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu physique	MPhy-R1	Chantier Exploitation	Réduction des impacts sur le sol et sous-sol						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPhy-R2	Chantier Exploitation	Réduction des impacts sur les eaux superficielles et souterraines						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPhy-R3	Chantier Exploitation	Réduction des impacts sur le climat et l'air						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu naturel	MNat-R1.1a	Conception	Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier						Conception du plan de masse : Intégré dans le coût du projet

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
	MNat-R1.1c	Chantier	Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables (TRAVAUX)						Coût de la rubalise : 80 ml, soit 11,22€ TTC pour des rouleaux de 100m de rubalise biodégradable. 1 rouleau sera nécessaire soit 11,22€ TTC .
	MNat-R2.1d	Chantier Démantèlement	Dispositif préventif de lutte contre une pollution						Bouchon d'argile : Entre 150 et 450€ HT comprenant matériaux et main d'œuvre
	MNat-R2.1f	Chantier Exploitation	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)						Lutte : à définir si mise en place d'un protocole
	MNat-R2.1g	Chantier Démantèlement	Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-R2.2j	Chantier Exploitation	Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-E4.2b/R3.2b/R2.1k/R2.2c	Chantier Exploitation Démantèlement	Adaptation des horaires d'exploitation/d'activité/d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne) / Dispositif de limitation des nuisances envers la faune						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat- R2.1r	Chantier	Dispositif de repli de chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat- R2.1t	Chantier	Protocole de raccordement électrique interne						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat- R2.2o	Exploitation	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet						Pâturage extensif : 2,151 ha de surface conventionnée, intégré au coût du projet, Fauche tardive : 1500€ HT par ha, soit environ 4065 € HT pour la fauche de 2,71 ha de milieux herbacés. Entretien du linéaire de haies et boisements entourant le site : 4€ HT/mL

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
									soit environ 1772 € HT pour l'entretien de 443 m ^L (quand cela est nécessaire).
Paysage	MPay-R1	Chantier	Appliquer une organisation et une gestion du chantier adéquate						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPay-R2	Chantier	Concentrer la réalisation des travaux durant les plages horaires de travail habituelles						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPay-R3	Chantier	Informer le public concerné par le chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPay-R4	Exploitation	Adaptation du poste de livraison introduit sur la parcelle						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPay-R5	Exploitation	Adaptation de la clôture et du portail introduits sur la parcelle						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPay-R6	Exploitation	Plantation d'une haie le long des limites les plus exposées						Le coût moyen de la fourniture et de la plantation d'une haie sur deux rangs est de 25 €/m ^L (mètre linéaire). Il y a environ 397 m ^L de haie à planter : le coût pour la mise en place de cette mesure est d'environ 9 925 €.
Milieu Humain	MHu-R1	Chantier	Réduction de l'impact sur les voiries						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHu-R2	Chantier Exploitation	Réduction des risques vis-à-vis de la sécurité						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHu-R3	Chantier Exploitation	Réduction de l'impact sur la santé humaine						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHu-R4	Chantier	Réduction de l'impact sur le contexte sonore						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu Humain	MHu-A1	Exploitation	Valorisation pédagogique du site						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHu-A2	Exploitation	Développement d'un projet apicole						Intégré dans le coût de l'investissement
Milieu Naturel	MNat-A3.a	Chantier Exploitation	Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)						Hibernaculums : Intégré dans le coût de l'investissement

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
		(utilisation)							Si import de matériaux nécessaire : compter environ 750€ / hibernaculum soit 1 500€ pour 2 hibernaculums.
	MNat-A3.b	Chantier Exploitation (utilisation)	Aide à la recolonisation végétale (plantation/renforcement de haies)						Plantation : environ 25€ HT/mL, soit 9 925 € HT pour la plantation de 397 ml, Entretien : environ 4€ HT/mL, soit 1 588 € HT / 2 ans pour l'entretien de 397 ml.
	MNat-A6.1a	Chantier	Organisation administrative du chantier						Inclus dans les coûts des travaux
Milieu Naturel	MNat-S1	Chantier Démantèlement	Suivi en phase travaux						Coût : 700€ HT/sortie + 1500€ HT pour la rédaction d'un rapport global de suivi
	MNat-S2	Exploitation	Suivi en phase exploitation						Coût : 1200€ HT/sortie + 300€ HT/année (analyse/rédaction chiroptères) soit pour les 23 sorties prévues 27 600 € HT + 1500€ HT pour la rédaction d'un rapport global de suivi/année soit 10 800€ HT pour les 6 années de suivi. <u>Coût total</u> = 38 400 € HT
Milieu Humain	MHu-C1	Exploitation	Compensation collective Agricole						<u>Coût estimé à partir de l'EPA</u> : 16 867€

Illustration 27 : Synthèse des mesures en phase chantier et exploitation, et estimation des coûts

5.3. PHOTOMONTAGES

L'utilisation de photomontage permet de mettre en avant si le projet de parc photovoltaïque sera perceptible depuis certains points. Ces points sont sélectionnés pour être les plus sensibles au projet, comme un point de vue depuis la route la plus proche, depuis le lieu de vie le plus proche, depuis l'entrée du site etc. Il est à noter que cette première analyse est faite en amont de toutes mises en place de mesures Eviter Réduire Compenser (ERC).

Ces photomontages sont toutefois hypothétiques. En effet, la perception du projet dépend d'un certain nombre de variable comme la météo, le relief local, la distance opérée ou encore la luminosité.

Les photos utilisées pour ces photomontages sont issues de la sortie de terrain, lors de celle-ci, les conditions météorologiques étaient idéales pour obtenir les vues les plus dégagés.

Les photomontages ont été réalisés par EREA Ingenierie.

Photomontage n°1	Localisation du point de vue		Impact identifié avant la mise en place de mesures	Impact résiduel
	Au nord-ouest du site		Assez fort	Faible
	Localisation du point de vue (Source : EREA Ingenierie) avant plantation de haies			
	Photographie de l'entrée du site depuis la route François Roch Ledru (Source : EREA Ingenierie) après plantation de haies			
				
Remarques		La plantation de la haie sur une grande partie de la limite nord du site permettra d'atténuer les vues sur le parc depuis la rue François Roch Ledru. Bien que le projet ne soit pas masqué en totalité, notamment avec la présence de l'entrée du parc à ce niveau, le parc photovoltaïque sera d'avantage intégré dans son environnement puisque qu'une partie des installations seront masquées ou partiellement masquées par la présence de la haie.		

Photomontage n°2	Localisation du point de vue		Impact identifié avant la mise en place de mesures	Impact résiduel
	Au nord-ouest du site		Modéré	Négligeable
	Localisation du point de vue (Source : EREA Ingenierie) avant plantation de haies			
				
	Photographie du projet depuis la route Le Carrefour (Source : EREA Ingenierie) après plantation de haies			
				
	Remarques	La plantation de la haie sur une grand partie de la limite nord du site permettra d’atténuer les vues sur le parc depuis la route Le Carrefour. Depuis cette perspective, l’installation de la haie permettra de masquer en totalité les vues directes sur le projet mais aussi d’intégrer celui-ci dans le paysage local parsemé de zones de végétations hautes et de boisements.		

Photomontage n°3	Localisation du point de vue		Impact identifié avant la mise en place de mesures	Impact résiduel
	Au nord du site		Modéré	Négligeable
	Localisation du point de vue (Source : EREA Ingenierie) avant plantation de haies			
				
	Photographie du projet depuis le lieu-dit « L'abbaye » (Source : EREA Ingenierie) après plantation de haies			
				
Remarques		La plantation de la haie sur une grand partie de la limite nord du site permettra d'atténuer les vues sur le parc depuis le Lieu-dit « L'Abbaye ». Depuis cette perspective, l'installation de la haie permettra de masquer en totalité les vues directes sur le projet mais aussi d'intégrer celui-ci dans une continuité paysagère naturelle en lien avec le champ agricole du premier plan.		

Photomontage n°4	Localisation du point de vue		Impact
	Au sud-ouest du site		Négligeable
	Localisation du point de vue (Source : EREA Ingenierie)		
	Photographie du projet depuis la D79 (Source : EREA Ingenierie)		
	Remarques	La photographie de ce photomontage a été prise depuis la route « D79 ». Elle permet d’obtenir une vision du projet depuis la partie sud, à l’endroit où les vues potentielles sont les plus probables au vu de la composition du terrain (merlon au sud, végétation). Les observateurs sont ainsi amenés à croiser très partiellement le parc photovoltaïque. Celui-ci est en grande partie masqué par le merlon situé au sud du chemin de fer, ainsi que par la glissière de sécurité qui longe la route François Roch Ledru. De plus, le site du projet est situé en contrebas de ce point de vue.	

6. CONCLUSION

Le choix du site pour le projet de parc photovoltaïque de Chantenay-Villedieu est pertinent, en ce sens qu'il permet de valoriser un ancien délaissé ferroviaire décapé puis remblayé entre 2011 et 2015 pour la construction de la ligne LGV Bretagne-Paris. Il s'inscrit donc dans les directives politiques nationales et locales de favoriser l'implantation des projets photovoltaïques sur les sites anthropisés.

Conclusion sur le milieu naturel

Les enjeux de biodiversité les plus élevées enregistrées sur le site ont été établis par la présence de milieux semi-ouverts favorables à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux mais également favorables aux chiroptères qui utilisent ce milieu pour chasser et se déplacer. Cette zone, correspondante à la haie présente à l'extrémité sud-est du site, sera totalement évitée lors de l'implantation du projet.

Une zone humide réglementaire pédologique a été recensée sur le site, celle-ci représente une surface de 1 359 m² et est située au nord-est du site. Les mesures ERC mises en place permettront de limiter l'impact du projet sur cette surface.

Pour rappel, les impacts résiduels du projet photovoltaïque au sol de Chantenay-Villedieu sont évalués comme négligeables.

Conclusion sur le volet paysager et patrimonial

Lors de la rédaction de l'état initial, 6 monuments historiques ainsi qu'un site patrimonial remarquable avaient été recensés dans un rayon de 5 km autour du site du projet. Aucun de ces sites n'opérait alors d'enjeu avec le projet. Les enjeux les plus élevés se concentraient sur les lieux de vie situés à proximité ainsi que les infrastructures de transport les plus proches.

Les mesures ERC qu'EREA Ingénierie s'engage à mettre en place permettront de réduire l'impact du projet sur son environnement proche en facilitant son intégration paysagère.

Pour ces raisons, l'impact du projet photovoltaïque de Chantenay-Villedieu sur le paysage et le patrimoine sera très limité et concernera surtout les axes de circulation situés à proximité du site.

Conclusion sur les milieux physiques et humains

Les impacts résiduels du projet photovoltaïque au sol de Chantenay-Villedieu sont évalués globalement comme négligeables à positifs sur les milieux physiques et humains. De ce fait, le projet photovoltaïque est compatible avec les milieux physiques et humains dans lesquels il s'inscrit. Seul un impact résiduel assez fort a été estimé pour l'occupation du sol en raison de la perte de surface que représente la parcelle dans l'économie agricole. Néanmoins, une compensation collective agricole d'un montant de 16 867 € a été estimée pour ce projet, permettant d'évaluer un enjeu final négligeable.